

# DANS LA TOURMENTE DU XIV<sup>e</sup> SIECLE MARIE DE BLOIS, COMTESSE DE PROVENCE ET REINE DE NAPLES

« En sa jeunesse, cette princesse fut de si souveraine beauté qu'elle passa toutes les autres dames »<sup>1</sup> écrit, dans « La cité des dames », Christine de Pisan à propos de Marie de Blois, sa contemporaine et dans le même temps, Michel Pintoin, le religieux de Saint-Denis à qui l'on doit une précieuse chronique des événements de cette fin du XIV<sup>e</sup> siècle, affirme « qu'elle surpassa les dames du plus haut rang par la prudence et l'habileté de sa conduite »<sup>2</sup>.

Les historiens postérieurs ont confirmé un jugement si élogieux : Noël Valois, l'historien du Grand Schisme, parle de sa vaillance<sup>3</sup> et souligne l'importance de son action politique en Provence dans un contexte particulièrement délicat, tandis que, de nos jours, Françoise Autrand voit en elle « un actif homme d'État »<sup>4</sup>.

Or, ces talents et ces qualités, Marie de Blois ou de Bretagne, comtesse de Provence, duchesse d'Anjou, reine de Sicile (c'est-à-dire de Naples) et de Jérusalem, a dû les développer et les exercer dans les années noires de ce XIV<sup>e</sup> siècle si durement frappé par les fléaux majeurs, la peste, la famine et la guerre. La guerre, surtout, marquera l'existence de cette princesse, de ses jeunes années jusqu'à la fin de sa vie.

## UNE ENFANCE AU PÉRIL DE LA GUERRE

Elle naît autour de 1340, sans doute en 1343, de Jeanne de Penthièvre, et de Charles de Blois Châtillon, neveu par sa mère du roi de France Philippe VI de Valois et donc cousin germain de Jean II dit le Bon ; Froissart dit de lui qu'il était le prince « le mieux et le plus grandement enlignagé en France et

---

1. Christine de PISAN, *Le livre de la cité des dames*, B.N.F, ms. fr.1179, f°20.

2. *Chronique du religieux de Saint Denys*, éd. F. BELLAGUET, Paris, 1839-1852, et Paris 1994, avec une introduction de Bernard GUENEE, livre XXV, p. 215.

3. Noël VALOIS, *La France et le grand schisme d'Occident*, Paris, 1896, t. II, p. 91.

4. Françoise AUTRAND, *Charles VI*, Paris, 1994, p. 138.

qui le plus y avait des prochains de tous côtés et de bons amis »<sup>5</sup>. Homme cultivé, Charles de Blois aime les livres, la musique et les arts. « Voilà que mon fils ne fait que rêver jour et nuit à ses livres; je me verrai obligé de les lui enlever pour lui conserver la santé »<sup>6</sup> aurait dit Guy de Blois, son père. D'autres témoins de sa vie le montrent jouant de la guitare avec des musiciens professionnels.

Mais surtout il se distingue très tôt par une piété poussée jusqu'à une extrême dévotion, – taxée souvent de « bigoterie » par ses pairs – mais qui lui vaut l'admiration et la reconnaissance des humbles; car il s'applique, autant qu'il le peut, à soulager leurs difficultés et leurs misères; tous les témoins de sa vie en attestent, comme on le voit à son procès de canonisation ouvert en 1371<sup>7</sup>. Comme ce saint Louis d'Anjou, à qui il est apparenté et qui, fils du roi Charles II de Naples, renonce au trône pour entrer chez les franciscains, « saint Charles de Blois »<sup>8</sup> comme l'appelle Froissart aurait aimé se consacrer à la vie religieuse; sa famille en décide autrement et le marie, en 1337, à la nièce du duc de Bretagne, Jeanne de Penthièvre, « la boiteuse », une femme énergique jusqu'à l'entêtement, on le verra.

De cette union naîtront six enfants; deux, Charles et Marguerite, mourront jeunes. Marie est, semble-t-il, la troisième, suivie de trois garçons, Jean qui naît en 1345, puis Guy et Henri. Le couple semble uni par une très solide affection; en tout cas, Jeanne de Penthièvre ne cesse de louer « la force et puissance, secours, aide et conseil de mon très cher seigneur et mari »<sup>9</sup>. Elle peut bien l'en remercier, car cette alliance bretonne va précipiter Charles de Blois dans une guerre, qu'il ne souhaitait pas, avec des conséquences tragiques pour la famille. Sans doute il a combattu aux côtés du roi de France, dans les premières batailles de la guerre de Cent Ans, en particulier en Flandres en 1339; mais, à partir de 1341, il se trouve impliqué dans un conflit pour la succession du duché de Bretagne. En effet, sa femme revendique l'héritage de son oncle, Jean III, que lui conteste le demi-frère de celui-ci, Jean de Montfort.

Ainsi, Marie de Blois connaît-elle très tôt les incertitudes et les inquiétudes de la guerre et ses souffrances, puisque son père, après quelques succès

5. Jean FROISSART, *Chroniques*, éd. S. LUCE, G. RAYNAUD, L. et A. MIROT, Paris, 1869-1967, t. 1, p. 267.

6. Dom François PLAINE, « Histoire du bienheureux Charles de Blois » dans *Monuments du procès de canonisation du bienheureux Charles de Blois*, éd. A. de Servent, Saint-Brieuc 1921, p. 465.

7. Charles de Blois s'intéresse tout particulièrement aux orphelins pauvres; il prend en charge les frais de l'éducation de certains de ces enfants, les faisant instruire et leur donnant un métier ou une dot; en 1371, dans l'enquête de canonisation, il est question de deux jeunes sœurs, Robine et Lorette qui lui doivent d'avoir été dotées et mariées, la première est au service de Marie de Blois et vit dans son entourage proche *Monuments du procès...*, *op. cit.*, p. 28

8. Jean FROISSART, *op. cit.* t. XIII, p. 121.

9. *Recueil des actes de Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre*, éd. Michael JONES, Rennes, 1996, p. 72.



*Fig 1 . Portrait (xvii<sup>e</sup> s.) de Charles de Blois figurant dans la galerie des Illustres du château de Beauregard en Blésois. Extrait de Monuments du procès de canonisation du bienheureux Charles de Blois, Saint-Brieuc 1921.*

encourageants<sup>10</sup>, tombe, en 1347, aux mains des Anglais qui soutiennent Jean de Montfort; car ce conflit breton se greffe sur celui qui, depuis 1337, oppose les rois de France et d'Angleterre et que nous appelons la guerre de Cent ans. Aussi, Charles de Blois, neveu du roi de France, est-il gardé très étroitement

---

10. Charles de Blois remporte les premières batailles; mais le 1<sup>er</sup> mai 1344, il s'empare de Quimper et laisse ses soldats massacrer 1 400 personnes; cet épisode jette une ombre sur la sainteté du duc; « sa réelle incapacité au commandement. » dont parle Jean Christophe Cassard, dans l'ouvrage qu'il lui consacre, explique peut-être qu'il se soit laissé déborder. Un chroniqueur du temps souligne que « cette cruauté sans pareille suscita en Bretagne une grande indignation ».

dans la tour de Londres. Son médecin, Georges de Lesnen, compagnon de sa captivité, témoignera plus tard, au procès de canonisation, de la dureté des conditions de vie imposées à ce prince : « les trois premières années de sa captivité, on le garda constamment en prison dans un cachot fermé, et la nuit on le plaçait dans une tour jusqu'à prime le lendemain. Alors on ouvrait la tour pour lui permettre de faire une promenade dans le château sous la garde des Anglais... Là il supporta et entendit bien des paroles dures et injurieuses, ce qu'il subit avec patience »<sup>11</sup>. Sans doute, au bout de trois ans, le régime s'adoucit - il quelque peu, grâce, peut-être, à la « bonne reine », comme dit Froissart, Philippa de Hainaut, épouse du roi d'Angleterre, Edouard III et au demeurant cousine germaine du prisonnier.

En Bretagne, toutefois, cette captivité bouleverse la vie de la famille ; Jeanne de Penthievre déploie une inlassable activité pour obtenir la libération de son mari qu'elle a pu visiter dans la prison de Vannes, où on l'avait transporté, après la bataille, pour soigner les dix-sept blessures reçues lors de sa capture. Puis « elle envoya d'abord à Londres de simples valets pour le soigner, puis de véritables ambassadeurs pour traiter de sa libération »<sup>12</sup>, proposant en particulier de marier son fils aîné, Jean, alors âgé d'environ deux ans avec Marguerite, la fille du roi d'Angleterre, qui vient de naître. Elle sollicite aussi, avec insistance, la médiation du pape Clément VI qui, de son côté, multiplie les démarches auprès du roi d'Angleterre pour l'inciter à la clémence, en vain. Aussi en octobre 1349, le pape recommande-t-il à la duchesse de « reporter sur ses enfants toute son affection, de bien les élever comme elle avait commencé, en évitant toutes les fréquentations qui engendrent cette contagion des âmes aussi dangereuse que celle des corps »<sup>13</sup>. N'est-ce pas suggérer que ces enfants, encore très jeunes, abandonnés à des tiers, risquent de pâtir de l'absence ou de l'éloignement de leur mère ?

Car, Jeanne de Penthievre, investie du gouvernement de la Bretagne, du moins de ces provinces Gallos, c'est-à-dire de langue française, qui reconnaissent son autorité, prend toutes les mesures qui s'imposent, tant auprès des capitaines de ses troupes qu'auprès des villes et des communautés, dont en particulier, elle confirme et élargit les privilèges. Des années plus tard, sa fille, dans des circonstances tout aussi difficiles, suivra cette sage politique, mais à la différence de sa mère, elle gardera auprès d'elle ses jeunes fils à qui elle portera une attention vigilante et délicate.

Au fil des années, la duchesse ne relâche pas ses efforts et, sans cesse, des sergents se rendent, de sa part, à Londres, chargés de messages, pour négocier les conditions de libération de son époux, et renouveler sa proposition

11. *Monuments du procès de canonisation* op. cit. p. 28.

12. Barthélémy POCQUET DU HAUT JUSSÉ, *Les papes et les ducs de Bretagne*, Paris, 1928, p. 306.

13. *Lettres secrètes de Clément VI*. éd. Eugène. DEPRESZ et Guillaume MOLLAT. Paris 1961, n° 4271.

de mariage. Aussi, en juillet 1351, Charles de Blois reçoit-il un sauf-conduit pour gagner, sous bonne escorte, Calais où s'ouvrent des négociations de paix entre les rois de France et d'Angleterre et où l'on doit évoquer la question de la succession de Bretagne. Sa femme l'y rejoint, et, en septembre 1351, au terme de ces pourparlers, qui n'aboutissent qu'à des trêves, Charles de Blois est autorisé à se rendre – toujours accompagné de seigneurs anglais – à Paris pour traiter de sa rançon avec ses amis; « *ad tractandum cum amicis suis de redemptione* ». <sup>14</sup> Une solution se dessine en effet: Charles de Blois donnerait sa fille en mariage à Charles d'Espagne, connétable de France et favori de Jean le Bon, qui vient de le doter du comté d'Angoulême, à la grande fureur d'un prince du sang, Charles le Mauvais, roi de Navarre, qui s'en prétendait possesseur. À l'occasion de ce mariage, le roi Jean verserait la rançon de son cousin Charles de Blois. C'est ce qui ressort de la déclaration de Georges de Lesnen, médecin, on l'a dit, de Charles de Blois et son fidèle compagnon d'infortune: « *maritavit filiam suam cum domino Carolo de Yspania, tunc constabulario Francie et per tractatum dicti matrimonii dominus rex Francie debebat solvere redemptionem dicti domini Caroli regi Anglie* ». <sup>15</sup> Et l'on peut lire dans les *Grandes Chroniques de France*: « fu fait le mariage de M<sup>gr</sup> Charles d'Espaigne à qui <sup>16</sup> le roy avoit donné le conté d'Angoulême et de la fille de M<sup>gr</sup> Charles de Blois, duc de Bretagne ». Cette union fut célébrée en 1351 ou dans les premiers mois de 1352, sans doute en mars. La jeune épouse serait Marguerite, la fille aînée du duc, qui n'apparaît que fugitivement dans cette histoire; car « elle meurt peu de temps après l'assassinat de son mari », dit Michael Jones dans son introduction au « Recueil des actes de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre » <sup>17</sup>. Charles de Navarre, en effet, ne s'est pas résigné à la perte du comté d'Angoulême et fait assassiner – vilainement – son concurrent, dans une auberge de Laigle, en janvier 1354. Mais ici s'ouvre une petite énigme; quelques années plus tard, au moment de son propre mariage, Marie de Blois est désignée comme comtesse d'Angoulême; d'où tient-elle ce titre qui appartenait à Charles d'Espagne? L'aurait-elle hérité de sa sœur?

La mort de Charles d'Espagne fait oublier au roi Jean le Bon des engagements, que, au demeurant, il s'était peu pressé d'honorer, oublié que relève avec sévérité Georges de Lesnen <sup>18</sup>. Devant cette négligence du roi de France, Jeanne de Penthièvre relance les pourparlers et envoie en Angleterre une ambassade de poids: l'évêque de Vannes et quatre seigneurs d'importance

---

14. Thomas RYMER. *Foedera, conventiones, litterae inter reges Angliae*. Londres 1704-1745, t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 77.

15. *Monuments du procès de canonisation*, op. cit. p. 28.

16. *Grandes Chroniques de France*, éd. Paulin PARIS, Paris, 1838, t. VI, p. 5.

17. *Recueil des actes*, op. cit. p. 44.

18. *Monuments du procès de canonisation*, op. cit. p. 28, « *dominus rex Francie debebat solvere redemptionem dicti domini Caroli... quo (le connétable) mortuo dictus rex Francie nihil solvit nec antea solverat* ».

dont le sire de Beaumanoir, pour plaider en faveur de l'alliance projetée entre Jean de Blois et la fille du roi d'Angleterre, proposition qu'appuie fermement le pape Innocent VI, récemment élu. Avec un certain succès. En effet, le 1<sup>er</sup> mars 1353, à Westminster, Edouard III et Charles de Blois, entourés de leurs conseillers et de leurs amis, signent un traité qui définit les conditions et les modalités de l'élargissement du duc. Outre une rançon de 300 000 écus, payable en six ans, celui-ci s'engage à ne jamais combattre contre les Anglais et à ne jamais favoriser aucun de leurs ennemis. Mais surtout « acordez est que mariage se face entre Johan, filz eisé des ditz Duc et Duchesse et dame Margarete, fille ledit Roi »<sup>19</sup>. À cette condition, Edouard III reconnaît les droits de Charles et de Jean de Blois sur la Bretagne, moyennant des compensations financières et territoriales pour le jeune Jean de Montfort, alors son pupille, qui a hérité de son père ses revendications sur la Bretagne. Au cas où Margarete mourrait, sa sœur Marie la remplacerait, comme Guy, le cadet de Jean, le ferait, dans un cas semblable. Cet arrangement, à tout prendre favorable aux deux parties, s'accompagne d'une clause dont les conséquences seront tragiques pour les enfants de Charles de Blois. Car, pour garantir le respect du traité, « ledit Duc mandera hastiement pour ses deux fils, Johan et Guion et pour Marie sa fille et les fera venir en Angleterre a demorer en la garde du Roi, cest assavoir ledit Johan en hostage pour l'accomplissement dudit mariage... et lesditz Guion et Marie en hostage pour ledit Duc et pour paiement de sa rançon »<sup>20</sup>. Le texte ajoute que les frais de nourriture et d'habillement incomberont au duc lui-même tout le temps de « l'hostagerie »<sup>21</sup>.

Et de fait un sauf-conduit délivré en juin 1353, garantit la libre circulation des valets qui partent chercher les victuailles nécessaires à l'entretien des jeunes princes. À cette date, donc, les otages se trouvent déjà en Angleterre, accompagnés de leurs serviteurs et de leur précepteur, tandis que, en 1354 et 1355, leur père reprend sa quête de rançon, en France et en Bretagne.

En juin 1355, il regagne sa prison, au terme de vains efforts. Il est alors enfermé « avec ses deux fils au château de Devises et plus sévèrement gardé que précédemment »<sup>22</sup>. Edouard III a renoncé à s'allier avec lui et a donné sa fille à Jean de Montfort, l'adversaire qui, du coup, reprend avantage. Le texte qui parle du château de Devises ne mentionne pas la fille du duc et pourtant elle doit être présente, puisque elle apparaît, en 1356, dans le nouveau sauf-conduit, obtenu par Charles de Blois : cet acte du 7 août 1356, qui règle les

19. *Recueil des actes, op. cit.*, p. 142.

20. *Recueil des actes de Charles de Blois, op. cit.*, p. 145.

21. Par la suite, la Couronne d'Angleterre assumera les frais du séjour des otages, en leur allouant 100 livres par personne et par an ; assez peu de chose, en vérité. Mais Marie de Blois contribuera aussi à l'entretien de ses frères ; le journal de son chancelier, Jean Le Fèvre mentionne l'envoi d'argent aux malheureux prisonniers.

22. Eugène DEPREZ, « La querelle de Bretagne (1347-1362) » dans *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (MSHAB)*, 1926, t. VII, p. 45.

modalités de la libération de Charles de Blois, (paiement d'une énorme rançon de 700 000 florins d'or, maintien en prison de Jean et de Guy de Blois, le premier devant être libéré après le premier versement de la rançon, – clause jamais respectée par le roi d'Angleterre<sup>23</sup> – cet acte donc précise que le roi d'Angleterre garantit « audit M<sup>sr</sup> Charles de Blois qu'il puisse aller par tout là où il voudra pourchasser sa rançon et mener sa fille ovesque luy en Bretagne »<sup>24</sup>. Et le sauf-conduit en latin répète que le duc partira « *cum filia sua* » et ses familiers pour se rendre en Bretagne. Du Guesclin figure parmi ces familiers et escorte le duc dont il est un fidèle.

On peut s'interroger sur cette captivité de Marie en Angleterre. Certes, l'histoire du Moyen Âge mentionne d'autres cas d'enfants princiers gardés en otages, mais il s'agit en général de garçons. Pourquoi cette petite fille de dix ans accompagne-t-elle ses frères dans leur exil anglais ? Jeanne de Penthièvre lui a-t-elle confié la garde et la protection de ses cadets dont l'un a huit ans et l'autre un peu moins ? Ou bien a-t-elle voulu partager les épreuves de la captivité de son père ? Est-ce « pour se procurer la consolation de voir un père si tendrement aimé »<sup>25</sup>, comme le suppose Dom Plaine, le bénédictin de Ligugé qui a écrit une vie sérieusement documentée de Charles de Blois ? Autre énigme. En tout cas, l'historien Eugène Deprez assure que l'expérience a fortifié les capacités de résistance de cette princesse, et qu'à leur retour en France « elle décida son père à ne jamais se remettre entre les mains des Anglais »<sup>26</sup> ; elle aurait, aussi, quelques années plus tard, inspirée par les mêmes sentiments, organisé la fuite de son mari, qui sera évoquée plus loin. Expérience traumatisante toutefois dont elle gardera, sans doute, une hantise secrète, révélée, sur son lit de mort seulement, à son fils aîné : elle lui confie alors « qu'elle a amassé sur les revenus de ses domaines 200 000 escus d'or » et comme il lui demande « avec douceur pourquoi dans le temps où il avoit esté presque réduit à la détresse, elle ne l'avoit pas secouru plus généreusement, elle lui répondit qu'elle avoit craint de le voir prisonnier et qu'elle avoit voulu lui tenir cet argent en réserve pour lui épargner la honte de mendier sa rançon de tous côtés »<sup>27</sup>.

Honte, regret, déchirement, voilà peut-être les sentiments de cette jeune princesse, au moment où, retrouvant la Bretagne, elle laisse, derrière elle, Jean et Guy, si proches d'elle par l'âge et l'épreuve douloureuse de la prison. Guy y mourra en 1385 et ce sont les efforts financiers et diplomatiques de Marie de Blois qui obtiendront la libération de Jean, en 1387 !

---

23. M. JONES, dans son article "The ransom of Jean de Bretagne, count of Penthièvre, an aspect of Foreign Policy 1386-1388" (*Bulletin of the Institute of historical research*, may 1972, t. XLV), a bien montré que le roi d'Angleterre ne tenait pas à se dessaisir d'otages qui lui servaient de moyen de chantage sur le duc de Bretagne; aussi n'a-t-il pas respecté les termes de l'accord de 1356.

24. RYMER, *op. cit.* t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 126.

25. *Monuments du procès de canonisation op.cit.*, p. 603.

26. Eugène DEPREZ, « La querelle de Bretagne » *MSHAB*, art.cit. p. 53.

27. *Chronique du Religieux de St Denys, op.cit.*, livre XXV, p. 215.

*Nouvelle étape, nouveaux défis*

De son retour en Bretagne, en 1356, à son mariage en 1360, le silence se fait sur Marie de Blois, mis à part un document<sup>28</sup> qui montre que, en 1357, Charles de Blois se préoccupe de trouver de l'argent, pour payer les dernières échéances de sa rançon, évidemment (deux lettres de quittance du roi d'Angleterre, en date du 13 juillet 1357, attestent la réalité de ce paiement, qui aurait dû entraîner la libération de Jean de Blois, selon les termes du traité de 1356), mais aussi pour le mariage de sa fille Marie. Y a-t-il alors un projet précis ou bien n'agit-il qu'en père prévoyant ? On ne le sait.

Mais 1356, c'est, surtout, une date capitale pour la France ; Jean le Bon est battu à Poitiers et emmené en captivité à Londres, captivité au demeurant beaucoup plus joyeuse et agréable, au moins dans les premières années, que celle de son malheureux cousin, puisque, si l'on en croit le chroniqueur, « il aloit chacier et esbatter toutes fois qu'il lui plaisoit et estoit en un moult bel hostel, appelé Savoie »<sup>29</sup>. Charles de Blois, lui, a retrouvé une place auprès de ce prince de dix-huit ans, le futur Charles V, sur qui pèse le poids des affaires du royaume dans une conjoncture particulièrement dramatique, puisque les historiens n'hésitent pas à parler de révolution en évoquant les troubles qui agitent alors Paris et la province. Le duc « participe de façon active aux affaires politiques ; il tient un rôle important lors de la réunion des États généraux au début de mars 1357, intègre le groupe de la noblesse réformatrice »<sup>30</sup>, et, en toutes ses actions et conseils, fait preuve de lucidité et de modération.

Pourtant, en 1360, les hostilités reprennent en Bretagne. Pressés par le pape Innocent VI, les rois de France et d'Angleterre proposent alors aux belligérants une négociation, à Calais en juillet 1360, puis à St Omer en 1362 ; on évoque une partition de la Bretagne entre les deux rivaux ; de nouvelles rencontres ont lieu à Poitiers, sous les auspices du Prince Noir, fils aîné du roi d'Angleterre, en 1362 et 1363. À tout arrangement Jeanne de Penthièvre oppose un refus obstiné et catégorique dont les conséquences seront funestes, car cela se terminera par la bataille d'Auray, en septembre 1364 où meurt Charles de Blois, et par le traité de Guérande en 1365 où Jeanne de Penthièvre doit accepter, bon gré mal gré, que, sauf le duché de Penthièvre, le reste de la Bretagne revienne à Jean de Montfort qui se reconnaît vassal de Charles V et s'engage à obtenir la libération des jeunes princes, ce qu'il ne fit jamais.

À cette date, Marie de Blois, épouse de Louis d'Anjou, frère cadet de Charles V, vit auprès de son mari une histoire qui la concerne directement et dans laquelle elle jouera un rôle, discret d'abord, déterminant ensuite. Son

28. *Recueil des acte de Charles de Blois*, op.cit., p. 183, n° 209.

29. *Chroniques des règnes de Jean II et de Charles V*, éd. Roland DELACHENAL, Paris, 1910, t.1, p. 110.

30. Jean Christophe CASSARD, *Charles de Blois*, Rennes, 1994, p. 58-59.



mariage a pourtant défrayé la chronique; en 1360, le 9 juillet, Marie épouse, à Saumur, le deuxième fils de Jean le Bon, Louis d'Anjou. Or, depuis 1352, ce prince était promis à la fille du roi d'Aragon, Pierre le Cérémonieux, les démarches étaient avancées, mais la défaite de Poitiers en 1356 et la captivité du roi de France avaient suspendu la réalisation du projet; et ce serait, en profitant de cette captivité, que le jeune couple se marie. Le roi Jean le Bon, pour apaiser le mécontentement des Aragonais enverra des lettres d'excuses, rejetant sur les égarements de la jeunesse cette union qu'il réprouve, car, dit-il, cela a été « sans le faire assavoir au roi et sans son congé, licence et sans sa volonté »<sup>31</sup>. En outre, il versera 132 000 florins de dédommagement, levés sur les bourgeois de Nîmes et de Montpellier, en échange de la promesse de ne jamais aliéner la souveraineté de leurs villes. Les spécialistes de cette époque que sont, de nos jours, Françoise Autrand et Marcelle-Renée Reynaud<sup>32</sup> apportent quelques réserves à cette version des faits; elles font valoir que cette union répondait à des intérêts stratégiques, en assurant à la France, dans son conflit avec l'Angleterre, l'appui fidèle de la Bretagne, – car, à cette date de 1360, on peut encore table sur la victoire de Charles de Blois – et à celui-ci le renfort des armées françaises; et que d'ailleurs, un contrat avait été établi, en mai 1360, à Nantes, entre Louis d'Anjou et Charles de Blois, ce qui contredirait la thèse de l'égarement passionnel. De plus selon un document conservé dans un registre de la Cour des Comptes de Paris (incipit 1362), ce serait Charles de Blois qui aurait demandé et obtenu du pape la dispense, indispensable à une alliance entre cousins issus de germains, ce qui renvoie peut-être au projet évoqué en 1357.

Reste néanmoins que, quels qu'aient été les avantages de ce mariage, il répondait aux vœux des intéressés.

« Il ('Louis d'Anjou) épousa, dans sa jeunesse, Madame Marguerite (Marie), princesse d'une beauté remarquable et eut toujours pour elle la plus vive tendresse et respecta jusqu'à son dernier jour la foi conjugale »<sup>33</sup> affirme dans sa chronique le Religieux de Saint-Denis. Ce que l'on sait, par ailleurs de la vie de ce couple confirme un attachement très profond. C'est que, si Marie est belle, le prince, lui-même, ne manque pas d'attraits: « Sa taille surpassait la taille moyenne. D'une constitution robuste et vigoureuse, il avait une large poitrine, un visage gracieux, la barbe et les cheveux blonds... Doué d'une merveilleuse facilité de langage, il savait plaire à tous par son affabilité, sa douceur, son extrême libéralité »<sup>34</sup>. Au demeurant, comme ses frères, prince fastueux, il aime les lettres et les arts; on lui doit, entre autres œuvres d'art, la commande des tapisseries de l'Apocalypse d'Angers.

31. *Chronique des règnes de Jean II et Charles V*, édit. Roland DELACHENAL, t.1, p. 110.

32. Françoise AUTRAND, *Jean duc de Berry*, Paris, 2000, p. 163, et Marcelle-Renée REYNAUD « Deux princesses et reines de la seconde maison d'Anjou », Actes du Colloque *Reines et princesses au Moyen Âge*, Montpellier, 1999, p. 280.

33. *Chronique du Religieux de Saint Denys, op.cit.*, t. V, p. 329.

34. *Ibid.*, t. V, p. 331.



Fig. 2. Louis I d'Anjou, une des douze effigies ornant le socle de la statue du roi René par David d'Angers, cliché Musées d'Angers.

Hélas ! Quelques mois après le mariage, c'est la séparation. Jean le Bon, pour obtenir sa libération, s'est engagé à payer une énorme rançon et à livrer « en hostagerie » ses trois fils, Louis, Jean et Philippe et un certain nombre de grands seigneurs. Il a, en outre, signé le traité de Londres, si catastrophique pour le royaume que les États Généraux réunis par le régent le déclarent « non passable et non faisable »<sup>35</sup> ; les dispositions en seront plus tard, revues et modifiées, à Brétigny, mais elles abandonnent pourtant à l'Angleterre le quart de la France de l'Ouest, entre Loire et Pyrénées, plus la possession de Calais, Ponthieu et Guines.

Voilà donc les époux éloignés l'un de l'autre, et pour combien de temps ? En effet la rançon à payer est exorbitante et le roi Jean semble ne pas trop se soucier ni des charges supplémentaires qu'il impose à ses sujets ni des dévastations que causent, à travers la France, ces grandes compagnies de mercenaires, désormais sans emploi et qui se paient sur le pays ; sans compter que la peste vient de réapparaître en 1360 et recommence ses ravages ; néanmoins le roi se rend à Avignon auprès du pape, où il reste de l'automne 1362 à Pâques 1363, tout occupé de projets de croisade en Méditerranée<sup>36</sup>, avec l'intention d'engager dans cette expédition lointaine les troupes de soldats au chômage qui désolent les contrées. Les otages perdent alors patience et de leur côté négocient avec le roi d'Angleterre dont ils obtiennent la permission de se rendre à Calais, en jurant de revenir si leur traité n'était pas exécuté et reconnu<sup>37</sup>. Il s'agissait encore de payer une rançon et de donner aux Anglais quelques places fortes de leurs domaines. « Ils négocièrent leur libération, sans consulter le roi ni ses conseillers qui n'étaient pas de leurs amis » dit Françoise Autrand<sup>38</sup>. Louis d'Anjou avait, précédemment, en 1361, reçu la licence de se rendre « dans ses domaines avec 24 chevaliers de sa suite »<sup>39</sup> ; nul doute qu'il n'y ait retrouvé sa femme, mais il était revenu se constituer prisonnier en Angleterre au terme du délai. Et lorsque, une fois à Calais, en septembre 1363, il exprime le désir de faire un pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne, l'autorisation lui en est-elle accordée ; mais cette fois il n'y aura pas de retour. Marie de Blois l'attendait à Boulogne et tous deux s'enfuient dans le château de Guise, bien dotal de la jeune femme.

Françoise Autrand attribue le plan de fuite à Marie<sup>40</sup> ; c'est aussi, on l'a vu l'opinion de Deprez. D'autres historiens supposent que Louis d'Anjou, au moment d'une difficile séparation, a faibli devant les pleurs de sa jeune épouse. N'importe, il y a un nouveau scandale et le roi d'Angleterre reproche

35. *Grandes chroniques de France*, op. cit. t. VI, p. 151.

36. Jean FROISSART, op.cit. t. VI, p. 78 « pour traire hors du royaume de France toutes manières de gens d'armes qui pilloient et destruisoient son royaume et pour sauver leurs âmes »

37. RYMER, op.cit. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 76-77.

38. Françoise AUTRAND, *Charles V*, Paris, 1994, p. 411.

39. RYMER, op.cit. t. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 37.

40. Françoise AUTRAND, *Jean de Berry*, op.cit. p. 129.

à Louis « d'avoir blêmi l'honneur de sa famille »<sup>41</sup> ; quant à Jean le Bon, il envoie son fils aîné, le futur Charles V, rappeler à son frère les exigences d'un serment ; sans résultat, mais il semble que le prince ne soit pas montré bien pressant, en tout cas les rapports des deux frères restent excellents, si l'on en juge par les cadeaux de prix donnés par Louis à son aîné, à la fête de Noël suivante. Et, c'est le roi Jean le Bon lui-même qui, en janvier 1364, repart pour l'Angleterre avec beaucoup de satisfaction si on l'en croit : « Il (le roi) avait trouvé dans le roi d'Angleterre, son frère, et dans la reine et dans ses neveux tant de loyauté, d'amour et de courtoisie qu'il ne pouvait trop s'en louer et que en rien il ne doutait d'eux, qu'ils ne lui fussent loyaux et amis et aussi qu'il voulait excuser son fils, le duc d'Anjou qui s'estoit retourné en France »<sup>42</sup>. Les historiens ont commenté et discuté ce retour, les uns l'attribuant au caractère chevaleresque de Jean le Bon, d'autres estimant que le roi allait discuter à Londres de certaines modalités des règlements encore en cours, sans qu'il soit question avant tout de faire amende honorable. Quelles qu'en soient les raisons, le séjour de Jean le Bon en Angleterre durera peu, arrivé en janvier, il y meurt en avril 1364, laissant à son fils aîné, Charles V, un royaume aux prises avec d'énormes difficultés.

Mais « le roi est mort, vive le roi ! » Le sacre de Charles V à Reims, le 19 mai, puis son entrée solennelle à Paris, le 28, donnent lieu à de belles festivités auxquelles sont associés Louis d'Anjou et son épouse. « La royne entra à Paris et ala droict au Palais et avecques la royne estoient à cheval la duchesse d'Orléans, femme de Philippe duc d'Orléans, oncle dudit roy, la duchesse d'Anjou, femme dudit Loys, duc d'Anjou et madame Marie, sueur d'iceluy roy »<sup>43</sup> et de grands seigneurs tiennent la bride de leurs chevaux. Puis se succèdent joutes et festins pendant plusieurs jours. Toutefois, passées les fêtes, la réalité s'impose ; le royaume a été amputé d'une partie importante de ses territoires au grand mécontentement des habitants, même si le dernier traité, signé à Calais, a modifié quelques-unes des clauses et surtout laissé passer des omissions dont profitera le roi de France ; les compagnies de routiers multiplient les méfaits. Il faut agir promptement, c'est à quoi va s'employer le nouveau roi. Ainsi, dès juin 1364, il charge son frère Louis d'une mission complexe et difficile en Languedoc. Quelques mois plus tard, en septembre, Charles de Blois est tué à Auray et son rival vient s'incliner avec tristesse et respect devant ce corps qu'il a fait rechercher sur le champ de bataille. Aussitôt Charles V envoie Louis et Marie de Blois en Bretagne « reconforter le pays qui estoit moult désolé pour l'amour de leur seigneur, Monseigneur Charles de Blois et pour reconforter aussi Madame de Bretagne qui estoit si désolée et desconfortée de la mort de son mari... Et le

41. RYMER, *op.cit* t. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 93.

42. FROISSART *op.cit.*, t. VI, p. 93.

43. *Chroniques des règnes de Jean II, et de Charles V*, éd. Roland. DELACHENAL, Paris, 1910, t. II, p. 3.

duc d'Anjou le fist volontiers. Car il avoit a espouse la fille dudit Monseigneur Charles et de ladite dame »<sup>44</sup>.

#### LES ANNÉES D'APPRENTISSAGE (1364-1380)

S'ouvrent alors pour Louis et pour Marie des années d'intense activité pendant lesquelles le duc d'Anjou mettra en œuvre les qualités dont le crédite le Religieux de Saint-Denis « son expérience de la guerre, son habileté dans les affaires, les charmes de son éloquence »<sup>45</sup>, mais aussi des défauts comme « sa prodigalité » qui l'amènera à accabler ses sujets du Languedoc de levées d'argent toujours répétées et insupportables. Dès l'automne 1364, Louis d'Anjou est sur place et, en janvier 1365, il reçoit, avec le titre de Lieutenant Général du roi en Languedoc, une triple mission :

- administrer les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire en les délivrant, dans la mesure du possible des harcèlements et des ravages des compagnies de routiers; c'est dans ce contexte que, dans les derniers mois de 1365, Du Guesclin, autrefois l'ami et l'appui de Charles de Blois, et homme de confiance du duc d'Anjou, passe en Languedoc, emmenant en Espagne ces redoutables hommes de guerre qui vont, au-delà des Pyrénées, soutenir Henri de Trastamare contre son demi-frère, Pierre le Cruel, roi de Castille.

- récupérer la suzeraineté du roi de France sur les provinces et les seigneuries que le traité de Brétigny, modifié à Calais, a données aux Anglais, en profitant des omissions et des lacunes du texte définitif.

- maintenir et renforcer les liens qui unissent le roi de France au pape d'Avignon et garantir ainsi les intérêts français à la cour pontificale. Car depuis l'installation de la papauté à Avignon, en 1309, « la cité pontificale est une véritable capitale européenne, centre de toutes les négociations et intrigues politico-religieuses, fréquentée par les rois, les empereurs, les princes et tout ce que le monde d'alors compte de grand<sup>46</sup> ».

Louis d'Anjou s'acquittera avec brio de son rôle militaire, il négociera - assez habilement - le ralliement des villes en confirmant leurs privilèges, mais, on l'a dit, il fera peser une si lourde fiscalité sur les habitants qu'ils se révolteront et finiront, en 1379, par obtenir de Charles V son rappel.

#### *De ville en ville à travers le Languedoc*

Pendant ses longues années de Lieutenance, de 1365 à 1380, on verra le prince parcourir les routes languedociennes, très souvent accompagné de sa femme. Car, elle n'a pas tardé à le rejoindre; elle est à ses côtés, à Nîmes dès

44. FROISSART, *op. cit.* t. VI, p. 173.

45. *Chronique du Religieux de Saint Denys, op.cit.*, livre V, p. 329.

46. Georges. MINOIS, *Du Guesclin*, Paris 1993, p. 244.

janvier 1365, et, sans doute, à Villeneuve lès Avignon et à Avignon, en mai et en juin, quand Louis d'Anjou y rejoint l'empereur Charles IV venu conférer avec le pape et qui, lors de ce passage, se fera couronner roi du royaume d'Arles à Saint Trophime. On sait que le prince angevin était allé au-devant de l'empereur – son oncle au demeurant – et que les deux hommes « avaient eu plusieurs conférences et s'étaient régalés magnifiquement l'un l'autre »<sup>47</sup> ; Marie de Blois, dut au moins partager ces moments de détente. En décembre 1365, à Avignon encore, elle rend visite au pape Urbain V, en compagnie de son mari qui rentre d'un voyage rapide en France où il s'est concerté avec son frère, Charles V ; car les relations restent étroites entre eux et Louis d'Anjou servira avec intelligence les intérêts du royaume de France tant sur le plan diplomatique que militaire. Les deux époux repartent en janvier 1366 pour le Languedoc et le 13 février, la duchesse reçoit à Montpellier un accueil solennel : « Les consuls à cheval vinrent au-devant d'elle et les rues par où elle passa étaient tapissées. Cette princesse fixa son séjour dans la Province avec son époux »<sup>48</sup>.

Puis, c'est Carcassonne et Narbonne où elle séjourne en avril 1366 ; elle y revient l'année suivante et reçoit des consuls trente marcs d'argent ouvrés. À son tour, Toulouse la fêtera en grande pompe, et, à cette occasion, elle demandera la grâce de deux condamnés à mort, promettant pareille faveur lors de chacune de ses entrées solennelles<sup>49</sup>. Car, comme le dit Noël Coulet, « L'entrée royale doit être un jour de grâce. Le joyeux avènement est l'occasion pour le souverain de manifester l'autre face de sa justice qui est la miséricorde »<sup>50</sup>.

En janvier 1367, sans doute assiste-t-elle à la visite d'Urbain V qui vient consacrer le monastère de Saint Benoît à Montpellier : « À la porte de Saint Gilles, le duc d'Anjou qui était allé à Montpellier exprès pour le recevoir descendit de cheval, se mit à son côté droit et l'accompagna à pied à l'hôtel de ville où le pape descendit et où il logea »<sup>51</sup>. À cette occasion, il rencontre Henri de Trastamare, qui rentre d'Espagne, vaincu pour un temps. Pedro de Luna, le futur Benoît XIII, l'escorte et Louis « secourt de ses deniers » le prétendant malheureux. Puis il se fixe à Villeneuve-lès-Avignon, au printemps de 1367, pour quelques mois ; car il veut dissuader Urbain V de rentrer à Rome et l'on peut penser que sa femme l'accompagne.

---

47. Joseph Louis Dominique de CAMBIS marquis de Velleron, *Annales historiques, chronologiques et critiques sur l'état ancien et moderne, civil et ecclésiastique de la ville d'Avignon*, ms.2778, médiathèque Ceccano, Avignon.

48. Doms DEVIC et VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, 1886, tome IX, p. 779.

49. *Ibid.*, p. 785.

50 Noël COULET, « Les entrées solennelles en Provence au XIV<sup>e</sup> siècle » dans *Ethnologie française*, 1977, t.7, p. 64.

51. *Histoire générale de Languedoc, op.cit.*, p. 785.

De retour en Languedoc, le duc prépare alors une entreprise qui, quelques années plus tard, coûtera bien cher à Marie de Blois : la conquête de la Provence ; certains chroniqueurs ont prétendu que l'empereur Charles IV, suzerain des comtés de Provence et de Forcalquier les aurait donnés à Louis d'Anjou, lors de son passage à Avignon, « fable », disent les historiens sérieux<sup>52</sup>. Cela ne semble, au début, qu'une agréable promenade ; en septembre 1367, Marie de Blois, venant de Carcassonne, rejoint son mari à Montpellier avec ses dames et toute sa suite et ils s'installent tous à Beaucaire où le duc fait renforcer et approvisionner « les lieux forts » et ordonne « qu'on courre sur les brigands qui ravagent le pays ».<sup>53</sup> Il ne s'agit pourtant pas d'une simple opération de police, car le duc « moult désirait haultes seigneuries... convoiteux était d'amasser trésors pour désir de voiajer et conquerre »<sup>54</sup>. Donc, tout à son désir de conquête, Louis d'Anjou envoie Du Guesclin, revenu d'Espagne avec ses routiers, attaquer et assiéger Tarascon, de mars à mai 1368, tandis qu'il le rejoint pour une tentative semblable, mais infructueuse, devant Arles en avril-mai. S'agit-il de l'initiative d'un prince ambitieux ou bien joue-t-il ici pour le compte de la cour de France qui, depuis une dizaine d'années, cherche à mettre la main sur la Provence ? La seconde hypothèse paraît vraisemblable ; mais ironie de l'Histoire ! quelques années plus tard, Marie de Blois devra batailler durement contre ces mêmes convoitises françaises.

Quoi qu'il en soit, cette opération, difficilement justifiable, attire, sur les assaillants, les foudres d'Urbain V, rentré à Rome qui lance, le 1<sup>er</sup> septembre 1368, une bulle d'excommunication « contre tous les gens de guerre qui osent attaquer la Provence sans motif légitime et sans déclaration de guerre »<sup>55</sup>. Cette sentence atteint durement la fille de « saint Charles de Blois », elle en sollicitera l'absolution<sup>56</sup>, reconnaissant ses fautes « parce qu'elle, ses dames et les nobles de son entourage étaient en relations amicales avec les capitaines dont elle agréait les hommages et que en dépit de l'excommunication, elle avait maintenu ces relations ».<sup>57</sup> La lettre en latin parle de repas et d'entretiens partagés.

---

52. Emile G. LÉONARD conteste catégoriquement la légende « rapportée par le chroniqueur Thierry de Niem qui voudrait que l'empereur Charles IV ait cédé le royaume d'Arles en échange d'un somptueux festin au frère de Charles V, Louis d'Anjou, venu le saluer à Villeneuve d'Avignon », *Les Angevins de Naples*, Paris, 1954, p. 424

Avant lui, Roland DELACHENAL dans son *Histoire de Charles V*, Paris, 1927, t. III, p. 226, parlait du « récit fantaisiste de Thierry de Niem ».

53. *Histoire générale de Languedoc*, tome IX, p. 789.

54. Christine de PISAN, *Le livre des fais et bonnes mœurs du sage roi Charles V*, rééd. Paris, 1977, p. 135.

55. Lettre d'Urbain V du 6 avril 1368, dans *Reg. Vatican. Urbani V*, n° 259, f° 114.

56. Absolution donnée le 23 août 1369.

57. Cité par H.DENIFLE dans *La désolation des églises, monastères et hôpitaux de France pendant la guerre de Cent ans*, Paris, 1899, p. 525.

L'échec du coup de force de Louis d'Anjou écourte le séjour à Beaucaire et, en décembre 1368, le duc et sa femme se retrouvent à Toulouse où le 14, le duc préside à une grande cérémonie: le transfert des reliques de Saint Thomas d'Aquin dans le couvent des dominicains: « Le duc d'Anjou, suivi de plusieurs évêques, de la principale noblesse du pays et d'un nombreux cortège, alla ce jour-là avec tous les ordres de la ville, prendre ce sacré dépôt de la chapelle appelée du Feretra, située hors de Toulouse... Le duc et quelques seigneurs du plus haut rang portaient le dais qui était de drap d'or »<sup>58</sup>. Comme son beau-père et comme les rois angevins de Naples dont quelques années plus tard il revendiquera la succession, Louis d'Anjou manifeste une dévotion et un attachement particuliers aux ordres mendiants, franciscains ou dominicains.

*1369, la guerre contre les Anglais recommence.*

Cependant, au milieu de ces activités diverses, le prince prépare la reprise des hostilités contre les Anglais, car les termes du traité de Brétigny n'ont jamais été vraiment respectés par les belligérants; ainsi Louis d'Anjou réaffirme et soutient la suzeraineté du roi de France sur le Languedoc et les provinces cédées à l'Angleterre, les renonciations, qui devaient être faites, ne l'ayant pas été dans les délais prescrits. Le roi de France « n'avait fait encore aucunes renonciations aux ressors et souverainetés des terres par luy baillées au roy d'Angleterre; et de son côté le roy d'Angleterre n'avait fait aucune des renonciations prévues »<sup>59</sup>.

Aussi le duc d'Anjou fait-il « planter des panonceaux aux fleurs de lis, nomme des juges pour recevoir les appels et réaffirme que les habitants sont sous le ressort et souveraineté du roi de France »<sup>60</sup>. Cette manœuvre porte ses fruits: répondant aux appels du comte d'Armagnac et d'un certain nombre de villes, Charles V réunit son conseil, le 29 mai 1369, car « il avoit esté requiz par lesdiz appelans du duché de Guyenne de recevoir leurs appellations et comment il avoit esté conseillé de les recevoir et qu'il ne pavoit ne devoit reffuser »<sup>61</sup>. Les historiens s'accordent pour souligner l'habileté et l'activité de Louis d'Anjou qui, visitant les villes de ses provinces, en écoute les habitants et satisfait, dans les limites du raisonnable, leurs revendications; aussi « en 1369, on compte 900 à 1 000 villes, terres et forteresses dont les habitants ou possesseurs ont adhéré aux appels et reconnu la suzeraineté du roi de France »<sup>62</sup>. Cette attitude, on la retrouvera chez sa femme, lorsqu'elle devra négocier avec les villes et les communautés provençales.

58. *Histoire générale de Languedoc*, tome IX, p. 802.

59. *Grandes Chroniques de France*, t. VI, p. 254-255.

60. Françoise AUTRAND, *Charles V*, *op. cit.*, p. 561.

61. *Chronique du règne de Jean II et Charles V*, *op. cit.*, t. II, p. 74.

62. Roland DELACHENAL, *Histoire de Charles V*, *op. cit.*, t. IV, p. 163.



Puis à l'activité diplomatique va succéder l'action militaire et, chaque été, de 1369 à 1377, le duc mènera campagne. Il faut néanmoins noter que, pendant ces années si remplies et si lourdes de responsabilités, Louis d'Anjou ne néglige ni d'embellir les châteaux de son apanage ni d'œuvrer pour la canonisation de son beau-père. Il confie à son architecte, Macé Darne, dont on a conservé les comptes, des travaux d'entretien et de réfection dans son château d'Angers; il y fait aménager les salles près de la rivière, en même temps qu'il passe commande de la superbe tapisserie de l'Apocalypse. Même rénovation au Mans; on ouvre des fenêtres, on décore les chambres de peintures, à Saumur, il transforme le vieux château et lui donne sa physionomie actuelle. À Paris, il achète plusieurs maisons pour agrandir son hôtel d'Anjou, situé en Grève entre les rues de la Tissanderie et de la Verrerie. Il se préoccupe, par ailleurs, du « studium » d'Angers pour lequel il obtient du roi, son frère, des privilèges qui placent « notre amée fille, l'université d'Angers », comme il l'appelle, sur le même plan que l'Université d'Orléans. D'autre part, en 1370, il est à l'origine de l'enquête de canonisation de Charles de Blois qui se déroulera dans le couvent des franciscains d'Angers, en 1371 et qui rassemblera nombre de familiers du duc de Bretagne, témoins très précieux de la vie du saint homme. Disons tout de suite que, devant l'opposition de Jean de Montfort, rival heureux de Charles de Blois, le pape mettra en sommeil cette pieuse entreprise où se mêlent politique et religion.

#### *Diplomatie et vie de cour à Avignon*

Louis d'Anjou doit encore entretenir les bons rapports de la couronne de France avec les papes d'Avignon. Entre 1364 et 1380, il ne viendra pas moins de vingt et une fois à Avignon et très souvent avec son épouse. Il y arrive dès le 21 décembre 1364, avec une nombreuse escorte, venant de France et reçoit un accueil très flatteur; le frère du pape, Anglic Grimoard et le grand trésorier se sont déplacés jusqu'à Mornas pour le recevoir et le conduire au palais pour un déjeuner avec Urbain V; puis, il est logé dans le château de Pont de Sorgues, qui, dans des circonstances beaucoup moins heureuses, l'abritera avec sa femme et ses enfants. La nuit de Noël, il participe à la messe célébrée par le pape où il lit la prière des Matines et le pape lui fait présent d'un chaperon et d'une épée ornée de perles<sup>63</sup>. On le retrouve, comme on l'a dit précédemment, en 1365 à Avignon, lors du passage de l'empereur Charles IV, à Noël 1366, encore, il reçoit du pape une ceinture d'argent et un chaperon. En 1367, il essaie, en vain, de retenir Urbain V au bord du Rhône et, lorsque le pontife, désireux de reprendre, auprès des rois d'Angleterre et de France, une politique de concertation, revient à Avignon, – où il meurt peu après –, le duc d'Anjou, en décembre 1370, intervient acti-

---

63. Anne-Marie. HAYEZ, « A la cour pontificale d'Urbain V, réceptions et déplacements » dans *Annuaire de la société des Amis du palais des Papes*, 1986, p. 20.

vement dans l'élection de Pierre Roger de Beaufort qui prendra le nom de Grégoire XI et, en janvier 1371, il participe à son couronnement, puisque il le « mena des Jacobins jusques au Palais, tout à pié et tenant le cheval du pape par le frain »<sup>64</sup>.

À vrai dire, le duc et la duchesse trouvent plaisir, semble-t-il, à séjourner à Villeneuve et à Roquemaure où ils mènent une vie de réceptions et de détente, même si le duc s'y emploie à des opérations diplomatiques. Il séjourne à Roquemaure en septembre 1367 et ordonne la construction de nouvelles murailles; il y est encore en 1369 et 1370. En 1371, alors qu'il doit se rendre à Paris, Louis y installe sa femme, au château et les consuls acceptent, au nom de la communauté, de « garder la princesse, Marie de Bretagne, qui a élu domicile en ce lieu »<sup>65</sup>, sans y être obligés, en vertu de leurs privilèges, mais gratuitement et pour garantir sa sécurité. Marie de Blois n'oubliera pas cette fidélité. En novembre 1373, le duc, après un autre séjour en France, où il a rencontré le roi pour un conseil de guerre, s'attarde quelque temps à Roquemaure et à Avignon où « il confère avec Grégoire XI ». Le pape cherche alors à rétablir la paix entre la France et l'Angleterre; mais peut-être s'agit-il aussi d'une expédition en Italie, contre les ennemis du pontife. Puis « il se rendit à Nîmes d'où il envoya chercher à Carcassonne la duchesse, son épouse, et ils passèrent ensemble les fêtes de Noël... Ensuite la duchesse alla établir sa résidence au château de Roquemaure sur le Rhône »<sup>66</sup>. L'année suivante, en octobre, Louis d'Anjou part de Toulouse pour Nîmes « où il arriva le 20; la duchesse, son épouse, l'alla joindre dans cette ville et ils se rendirent ensemble dix jours après à Avignon où il demeura aux environs du Rhône jusqu'à la fin de décembre. Comme il (Louis d'Anjou) était extrêmement magnifique, il donna une grande fête le 27 novembre à Villeneuve à quinze cardinaux; on chassa de toutes parts et on tua entre autres six sangliers pour le repas qu'il donna ce jour-là »<sup>67</sup>. Car ils résident aussi, fréquemment, à Villeneuve, dans ce palais Orsini, acquis par le frère de Clément VI, mais mis, semble-t-il, à la disposition des rois et princes de France: c'est là qu'avait déjà logé, en 1362-1363, le roi Jean le Bon; Louis d'Anjou y viendra à plusieurs reprises – Grégoire XI le lui aurait donné – et, il le fera décorer de peintures; il en appréciait, semble-t-il, la situation, qui, au-dessus de la tour Philippe le Bel, et tournée vers Avignon, domine le cours du Rhône.

Ces fréquents séjours à Avignon permettent à Marie de Blois d'acquérir une connaissance de la cour pontificale qui, dans les difficiles années à venir, lui sera d'un grand secours.

---

64. *Grandes Chroniques de France*, op.cit. t. V, p. 327.

65. Archives de Roquemaure, II 3, p. 32 v°, A.D. du Gard.

66. *Histoire générale de Languedoc*, tome IX, p. 839.

67. *Ibid.* p. 845.

*1364-1380, des années d'une activité heureuse et fructueuse*

C'est pourtant à Toulouse, et pour les obligations de sa charge, que le couple se fixe le plus souvent; Marie de Blois y avait été fêtée royalement en 1368, c'est alors qu'elle avait obtenu la grâce de deux condamnés à mort; plus tard, dans les troubles de Provence, il lui arrivera de faire preuve d'une semblable clémence. C'est à Toulouse, en 1370, qu'elle accouche d'une fille, Marie, sans doute morte en bas âge, car on ne la mentionne plus par la suite. Mais la duchesse accompagne encore son mari lorsque Charles V l'envoie discuter de paix avec les représentants du roi d'Angleterre, à Bruges et à Saint Omer; ainsi Froissart signale qu'en 1374 « le duc d'Anjou s'en vint à Saint Omer et se tint là toute la saison, se ne ce un petit qu'il s'en vint esbatre à Guise en Thièrache où estoit Madame sa femme ». <sup>68</sup> En 1377, les voilà de retour à Toulouse, d'où Louis part guerroyer en Poitou, et en Dordogne et c'est au siège de Monségur en Bazadais qu'il apprend la naissance de son fils, Louis: « Nouvelles estoient venues au duc d'Anjou... que la duchesse, sa femme, estoit ajeuté d'un biau fils si devez savoir que le duc et toute l'ost en estoient moult liet... aussi eut-il volonté de retourner arrière à Toulouse voir sa femme qui s'estoit relevée d'un beau fils et voulait à ses relevailles faire une grande fête ». <sup>69</sup> Deux ans plus tard, en 1379, naîtra un autre garçon, Charles; ces deux enfants survivront et, ils feront l'objet de toute la sollicitude de leur mère.

La duchesse ajoute à sa joie le sentiment de ses responsabilités. Car, déjà en 1376, son mari, appelé en France, l'avait nommée régente du Languedoc et elle s'était efforcée de mettre fin aux brigandages du bâtard d'Armagnac<sup>70</sup>, par des moyens, qu'elle saura si bien utiliser par la suite, mais qui, cette fois, étaient restés assez inopérants: la négociation et le dialogue; ainsi avait-elle écrit à ce chef de bande en lui demandant de cesser ses exactions, démarche sans effet, peut-être parce qu'elle ne s'accompagnait d'aucune contrepartie. En juillet 1379, encore, le duc d'Anjou « laissa en partant pour Paris la duchesse à Toulouse pour gouverner la province avec un conseil. » Elle intervient encore auprès des chefs de bande qui ravagent la région de Carcassonne « pour les engager à abandonner le pays, mais ils refusèrent de déférer à ses prières »<sup>71</sup>. Autre leçon qui, à l'avenir, portera ses fruits.

Quelques mois plus tard, revenu de Bretagne où il a dû s'opposer à Jeanne de Penthièvre et aux autres seigneurs bretons, mécontents de la confiscation du duché, décidée malencontreusement par Charles V, Louis d'Anjou doit faire face à la révolte du Languedoc; née d'une pression fiscale difficilement supportable – quoique justifiée en partie par les opérations militaires – ce soulèvement ensanglante Nîmes et Montpellier et suscite une

68. Jean FROISSART, *op.cit.* t. VIII, p. 213.

69. *Ibid.*, t. IX, p. 20 et 25.

70. *Histoire générale de Languedoc, op.cit.*, t. IX, p. 854.

71. *Histoire générale de Languedoc, op. cit.*, t. IX, p. 870 -871.

répression terrible que, seule, l'action du légat du pape parvient à adoucir. Marie de Blois a-t-elle assisté à ces journées de mort et de repentance qui rassemblent tous les habitants de Montpellier, sans distinction de rang ni d'âge, implorant le pardon du duc ? Dans ce cas, elle n'a pu que sentir son impuissance devant la colère du lieutenant général du roi qui veut punir les assassins de ses officiers.

Et voici que s'achèvent ces années qui ont permis au duc et à la duchesse d'Anjou d'agir ensemble, de vivre ensemble des heures, à bien des égards, heureuses et fructueuses. Louis d'Anjou peut s'enorgueillir de beaux succès, Marie a désormais deux fils à protéger et élever, elle a connu auprès de son époux des moments de gloire, même si le duc n'est pas encore parvenu à satisfaire les ambitions que l'on évoquera plus loin. Mais pour l'heure, il faut regagner la France, car Charles V a entendu les prières des Languedociens et il rappelle son frère. L'autre frère, le duc de Berry, qui prendra la suite, l'emportera en rapacité sur son aîné, pour le plus grand malheur de ses administrés. Toutefois, avant de partir, en mai 1380, Louis d'Anjou fait, à Avignon, auprès du pape Clément VII, une démarche qui déterminera le cours de son destin et de celui des siens : il se propose comme champion de la reine Jeanne de Naples, très durement attaquée en Italie par son cousin et neveu, Charles de Duras. Sa femme l'accompagne et à son passage à Nîmes, « les consuls lui rendirent les hommages accoutumés : ils rendirent de pareils hommages à la duchesse d'Anjou qui passa en cette ville dans le même temps »<sup>72</sup>.

#### LE TEMPS DES ÉPREUVES

*Espérances, désillusions et désarroi : la quête vaine du royaume de Naples.*

Car le duc d'Anjou nourrit de grandes ambitions, peu en accord avec sa position de cadet dont l'apanage, au demeurant, fait petite figure à côté de ceux de ses frères, Berry, mais surtout Bourgogne. Certes, il a bien servi le roi en Languedoc, mais cela ne lui a rien rapporté quoique, durant ces années, il ait essayé de se faire léguer ou d'acheter le royaume de Majorque qui n'a plus de roi ; contrecarrées par le roi d'Aragon, ces tentatives restent vaines.

C'est alors que se produit un événement qui marquera de façon durable la vie de la chrétienté et qui, à une échelle bien moindre, aura une influence directe sur la vie de Marie de Blois et la modifiera définitivement. Il s'agit du Grand Schisme qu'il faut évoquer rapidement pour la bonne compréhension des événements qui suivront. Le pape Grégoire XI,

---

72. Léon. MENARD, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, Paris, 1750-1758, p. 16.

négligeant les avertissements du duc d'Anjou : « Père saint, vous en allés en ung païs et entre gens où vous estes petit amé... et si vous mourez par-delà, ce que il est bien apparent, si, comme vos maîtres de physique me disent, les Romains qui sont si merveilleux et traitres seront maîtres de tous les cardinaux et feront pape de force à leur séance »<sup>73</sup>, était revenu à Rome où il ne tarde pas en effet, à mourir ; les cardinaux, réunis en conclave pour élire son successeur, se voient assaillis et menacés par la foule romaine qui exige un pape romain ou du moins italien ; sous la pression de la populace et de la noblesse romaines, ils élisent Barthélémy Prignano, cardinal de Bari qui prend le nom d'Urbain VI, choisi car il paraissait « le plus expérimenté dans le maniemment des affaires »<sup>74</sup>, il se révèle bientôt autoritaire, injurieux et violent<sup>75</sup> et suscite rapidement le mécontentement chez les cardinaux, surtout les Français, qui s'enfuient de Rome et se réunissent à Fondi, dans le royaume de Naples ; ils déclarent nulle l'élection, faite sous la contrainte et nomment pape, Robert de Genève, qui choisit le nom de Clément VII et que, après quelques atermoiements, reconnaît la reine Jeanne. D'où la colère d'Urbain VI qui excommunie la reine, et lui confisque son royaume au profit de Charles de Duras, le neveu-ennemi de la malheureuse Jeanne.

Aussi Clément VII, se trouvant peu en sécurité en Italie, rejoint-il, en juin 1379, Avignon, où était restée une partie des services de la Curie. Il avait au préalable, alors qu'il était encore en Italie, promis au duc d'Anjou de constituer pour lui un royaume d'Adria, formé d'États pontificaux, s'il venait à son secours. Le départ pour Avignon rend caduque cette offre.

C'est alors que Louis d'Anjou fait la démarche évoquée plus haut, proposant de conduire en Italie une expédition militaire au secours de la reine et demandant pour prix de ses services, la promesse du royaume de Naples et du comté de Provence et de Forcalquier ; le pape appuie ce projet qui sert aussi ses intérêts, et presse la reine Jeanne de l'accepter ; les qualités militaires, la naissance de ce candidat, « prince des fleurs de lis », donnent du poids et du prix à cette offre. Après quelques hésitations, la reine s'y résout et le 29 juin 1380, elle adopte Louis d'Anjou comme héritier sans rendre publique toutefois sa décision qui ne sera connue que quelques mois plus tard. La chance paraît sourire enfin au fils cadet de Jean le Bon qui peut alors espérer réaliser les ambitions qui le dévolent.

Hélas ! la situation se modifie brutalement avec la mort inopinée, en septembre, de Charles V, dont le fils mineur n'est pas en mesure de régner. Louis d'Anjou, frère du roi défunt, que celui-ci avait désigné comme régent

73. FROISSART, *op.cit.*, t. IX, p. 50.

74. Noël VALOIS, *La France et le grand schisme*, *op.cit.*, t. I, p. 45.

75. *Ibid.* t. I, p.67.

au cas précisément où il mourrait prématurément<sup>76</sup>, prend en main le gouvernement du royaume, au grand dam de ses frères; il s'empare aussi, selon les chroniqueurs, d'une partie du trésor royal et des bijoux du roi, pour financer, dit-il, son expédition en Italie<sup>77</sup>. Les récits de l'époque font état d'affrontements, parfois violents, entre les trois ducs Anjou, Berry et Bourgogne, tous désireux d'occuper la première place; de plus, la situation en France reste assez confuse, le pays est agité par des révoltes, la paix n'est revenue nulle part, le conflit avec les Anglais n'est pas résolu; dans ce contexte, Louis d'Anjou se montre peu pressé de quitter la France pour l'Italie.

Les mois passent. Pris au piège de son désir de puissance, le duc évalue maintenant lucidement les aléas de l'entreprise: l'hostilité du pape de Rome et de certaines cités italiennes, l'incertitude sur les dispositions à son égard des Napolitains et plus encore des Provençaux, tout l'incite à retarder son départ, sinon à l'annuler. Mais il s'est solennellement engagé à porter secours à la reine Jeanne; or, celle-ci, assiégée, à Naples, dans le Château Neuf, a plus que jamais besoin de cette aide et guette désespérément, du haut des tours, l'arrivée des galées de renfort. Aussi le duc dépêche-t-il à Avignon des messagers, chargés de s'informer sur l'état de la situation, aussi multiplie-t-il les réunions avec ses conseillers, avec ses frères, maintenant en charge des affaires du royaume. Et comment ne pas imaginer sa femme à ses côtés, réticente à le voir s'éloigner pour une aventure où les pertes semblent devoir excéder les profits? La Cour de France l'exhorte d'abord, en juillet 1381, à « li aler soy faire couronner et ottoia le Roy de sur sa vaisselle jusques à la somme de 50 000 francs et oultre sur les aides li ottoia avoir 60 000 francs »<sup>78</sup>; n'y a-t-il pas dans ce conseil comme une amère dérision? Parler de couronnement, quand la conjoncture paraît si défavorable! On lui rappelle ensuite qu'il « devoit et estoit tenu de secourir la royne de Naples de gens d'armes et d'argent au plus brief qu'il pourroit »<sup>79</sup>, mais sans pour autant payer de sa personne.

---

76. En octobre 1374, Charles désigne son frère Louis comme régent au cas où lui-même mourrait prématurément et justifie ce choix en ces termes: « nous confiant à plain de nostre très chier et très amé frère Loys, duc d'Anjou et de Touraine, tant pour le grand bien, sens et vaillance de luy, comme pour la très singulière, parfaite, loyale et vraye amour qu'il a toujours eue à nous et à noz enfanz, a et aura, si, comme de ce nous tenons certains », cité par Roland. Delachenal dans *Histoire de Charles V, op.cit.*, t. III, p. 11.

Françoise Lehoux, dans son ouvrage sur Jean de Berry, fait remarquer que cette entente étroite entre le roi et son cadet suscitait chez leur frère « une secrète amertume » et sans doute une véritable jalousie. Ne trouverait-on pas là l'explication des avanies que Berry prodiguera plus tard à sa belle-sœur, Marie de Blois?

77. FROISSART, *Chroniques*, t. IX, p. 288.

78. Jean LE FÈVRE, *Journal*, éd. H. MORANVILLÉ, Paris, 1887, t.1 (seul paru) p. 8

79. *Ibid.* p. 10.

Jean Le Fèvre a été engagé par Louis d'Anjou comme chancelier, le 6 février 1381; choix judicieux; le nouveau chancelier, après des études universitaires à Paris, a été religieux, puis prieur du couvent de St Vaast à Arras, et, nommé en 1380, évêque de Chartres, a fait partie du

Mais voilà que, en août 1381, arrivent de fâcheuses nouvelles : Charles de Duras est entré à Naples, le pape Urbain VI lui a donné l'investiture du royaume et, de plus la reine Jeanne s'est rendue à son adversaire qui l'a d'abord traitée avec beaucoup d'égards ; aussi Louis d'Anjou exprime-t-il la crainte que la reine ne se réconcilie avec son adversaire, rendant ainsi caduc le contrat antérieur : « Monseigneur le duc dit au roy... que puis que la Roïne de Sezile (c'est-à-dire de Naples) c'estoit accordée à son adversaire il n'entendoit point à poursuivre son entreprinse et offrit au Roy sa vaisselle qu'il li avoit baillée »<sup>80</sup>. Il doit toutefois revenir à son projet initial, car la situation de la malheureuse reine s'aggrave encore et d'Italie, on le presse d'intervenir ; pourtant il hésite toujours et en novembre, « déclare se refuser à partir pour l'Italie, s'il n'est au préalable assuré que les Provençaux respecteront la convention passée avec Jeanne et l'accepteront pour souverain »<sup>81</sup>. Clément VII rappelle alors vivement à Louis d'Anjou ses précédents engagements : « Requérât le pape que Monseigneur entreprist ce fait et en ce cas ne procédast par alonges, mais procédast virilement »<sup>82</sup> écrit le chancelier du duc, Jean Le Fèvre. Il faudra encore quelque temps pour qu'il se décide à quitter Paris.

Le 5 janvier 1382, son entourage lui conseille la prudence « l'entreprise estoit périlleuse et doutable et toutes voies pour ce que Monseigneur y estoit bien avant entré par promesse et aultrement, li fu conseillé que il se traisist en Avignon devers le Pape et se assurest des Ytaliens et des Prouvençaux et aussy du Pape quant aux finances ; et alors pourroit son fait plus seurement entreprendre et ce feist plus hastiement qu'il pourroit »<sup>83</sup>. Deux jours plus tard, il jure entre les mains de Georges de Marle, maître d'hôtel du pape « qu'il tenterait entreprise »<sup>84</sup> et lendemain renouvelle son serment devant le roi et le duc de Bourgogne. Toutefois, il lui faut, avant de partir, prendre, pour son apanage de France, les dispositions qu'exige son absence, aussi se rend-il rapidement en Touraine.

Puis « conformément aux avis du souverain pontife, le duc d'Anjou se disposa à partir pour la Sicile avec une forte armée de gens de guerre... Il envoya en avant à Avignon un riche bagage, des trésors d'une valeur inestimable, des bijoux d'or et d'argent qui par l'élégance du travail et la richesse de la matière surpassaient toute estimation. Comme il avait toujours joui de

---

*suite de la note 79.*

Conseil de Charles V ; celui-ci l'a chargé à plusieurs reprises de missions diplomatiques en Angleterre et à Avignon. Il défend avec éloquence et vigueur la légitimité de Clément VII. Il mettra au service du duc d'Anjou et de sa veuve, ses qualités d'intelligence, de sagacité et plus encore une fidélité inébranlable.

80. Jean LE FÈVRE *Journal*, p 10-11

81. G. XHAYET, « Partisans et adversaires de Louis d'Anjou » *Provence Historique*, 1990, t. XL, p. 405.

82. Jean LE FÈVRE *op.cit.* p. 12

83. *Ibid.*, p. 14.

84. *Ibid.*p.14.

la plus haute considération auprès de tous les habitants du royaume et des princes du sang, il fut entouré à son départ d'hommages affectueux et d'humbles témoignages de respect; puis il se rendit à l'église de Saint Denis pour prier et après avoir fait ses dévotions devant les saintes reliques des martyrs, il demanda humblement à l'abbé et aux religieux de prier pour lui et les siens, dit adieu à la France et se mit en route »<sup>85</sup>.

Enfin, en février 1382, il arrive à Avignon et prend alors la mesure de l'hostilité des Provençaux qui n'ont pas oublié les attaques contre Tarascon et la région d'Arles. Au début de janvier 1382, les syndics et le Conseil d'Aix s'étaient préoccupés de rassembler un certain nombre de villes dans une « Union pour l'honneur de la reine, la protection et la défense de la patrie » qui prendra, dans les mois qui suivent le nom d'Union d'Aix et se déclarera, de façon paradoxale, pour Charles de Duras. Louis essaie alors de se concilier la noblesse provençale; Foulques et Raymond d'Agoult, au nom de leurs pairs, lui promettent de reconnaître ses droits à la condition qu'il parte au secours de la reine en Italie. Des envoyés de Marseille lui donnent les mêmes assurances, mais ils insistent aussi sur la nécessité d'une prompt intervention. « À Marseille, écrit le chancelier Jean Le Fèvre, on a mis estandards es les galées et crié "Vive le pape Clément" "Vive Madame la Roynne Jeanne", "Vive Monseigneur le duc de Calabre son fils"<sup>86</sup>. Il lui faut donc mettre sur pied au plus vite son expédition. Le 3 mars "Monseigneur promist que pour l'accomplissement, sans retourner, droite voie d'ici il partiroit et lors chascun cria: "Noel" et fist on grande joie »<sup>87</sup>.

Nommé solennellement, par le pape, duc de Calabre, ce qui était le titre des princes héritiers de Naples, il reçoit du Saint-Père la bannière de Sicile et il lui confie sa femme et ses enfants; par ailleurs, il signe l'acte qui donne à Marie de Blois la régence de la Provence et de ses domaines d'Anjou et de Touraine et il se préoccupe de lui assurer des revenus réguliers, en lui « assignant 4000 francs par an sur les duchés d'Anjou, de Touraine, le comté du Maine et ce qu'il a en Normandie outre les terres de Guise et de Ribemont. »<sup>88</sup> Car elle est venue le rejoindre, comme on le voit dans les comptes de la Chambre Apostolique qui règle « les réparations au palais de Sorgues pour l'arrivée de la duchesse de Calabre »<sup>89</sup> et elle assiste aux cérémonies solennelles qui, au Palais et dans le couvent des dominicains, donnent à son époux l'intronisation de la papauté. « Ce jour-là fu faite pourcession solempnelle pour l'alée de Monseigneur et le Pape ala de pié de Notre Dame des Doms jusques aux Cordeliers et les cardinaux et

85. *Chronique du Religieux de Saint Denys*, livre IV, p. 159 -161.

86. Jean LE FÈVRE, *op. cit.*, p. 29-30.

87. *Ibid.*, p. 23

88. *Ibid.*, p. 39

89. Germain BUTAUD, *Guerre et vie publique en Comtat Venaissin et à Avignon, 1350-1450*, Thèse soutenue à l'université de Nice en 2000, p. 104.



evesques revestus; mes le Pape retourna à cheval et les cardinaux et evesques revindrent à pié »<sup>90</sup>. La ville n'a pas ménagé ses dépenses pour donner à cette cérémonie le plus grand éclat: on a repavé certaines rues, « encourtiné » de tapisseries le parcours des cortèges dont l'apparat réjouit les yeux des Avignonnais. Pierre Pansier, dans une étude sur les comptes de la ville au XIV<sup>e</sup> siècle, mentionne, entre autres dépenses, 19 francs or prélevés sur la gabelle du vin pour l'achat de drap d'or que l'on utilisera pour faire un dais au-dessus de l'image de la bienheureuse Vierge Marie, portée lors des cérémonies qui accompagnent l'intronisation de Louis d'Anjou, « *pro uno panno aureo de Lucca empto pro faciendo pavallhonnum ymaginis beate Marie quando portata fuit et quando processio et sermo solemniss fuerunt facti in ecclesia predicatorum presentibus domino duce de Calabree et dominis cardinalibus de XVIII<sup>o</sup> Maii anno 1382* »<sup>91</sup>.

Louis d'Anjou va rester, avec sa femme, jusqu'en juin, dans le palais du Pont de Sorgues que Clément VII a mis à leur disposition et qui sera, quelques années plus tard, la demeure de Marie de Blois veuve. C'est une vaste construction formée de quatre corps de logis entourant une cour intérieure « au milieu d'un parc immense avec des ruisseaux, des viviers, des piscines, des glacières, des salles d'ombrage et des bosquets »<sup>92</sup> qui leur offre un havre avant la peine. C'est là que la duchesse, bien consciente des risques de l'entreprise où s'engage son mari, jure devant lui « que se il plaisoit à Dieu de le prendre avant moy, je prendroie le bail, garde et gouvernement de noz enfans et de leurs terres et la charge de complir son testament à mon povoir, lesquelles promesses et serement je ne oseroie, sauve ma conscience, ne voudroie en aucune manière enffraindre »<sup>93</sup>. Serment qui inspirera toute sa conduite lorsqu'elle se trouvera, en effet, chargée de la garde et de la protection des jeunes princes.

Cependant Louis d'Anjou rassemble des troupes, il est encore « au giste de Sorgues » en Juin; au cours des mois précédents, il s'est efforcé de rallier autour de lui la noblesse provençale, en distribuant privilèges et faveurs. Puis c'est le départ, mais on a le sentiment que la séparation des deux époux est un arrachement; le 27 mai « Monseigneur prend congé de Madame »<sup>94</sup> note Jean Le Fèvre, mais ils sont encore ensemble le 6 juin, c'est alors que « Monseigneur ala à Carpentras et Madame à Aurenge »<sup>95</sup> prenant le chemin du retour vers Angers. Marie de Blois connaissait, trop bien et depuis trop longtemps, les aléas de toute expédition militaire pour ne pas éprouver beaucoup d'angoisse en voyant s'éloigner son mari pour une destination si loin-

90. Jean LE FÈVRE *op.cit.* p. 40.

91. Pierre PANSIER « Annales avignonnaises de 1370 à 1392 », *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1914, p. 56.

92. Louis DESVERGNES, *Histoire de Sorgues*, 1929, rééd.1978, p. 121.

93. Jean LE FEVRE *op.cit.* p. 61.

94. *Ibid.* p. 39.

95. *Ibid.*, p. 43.

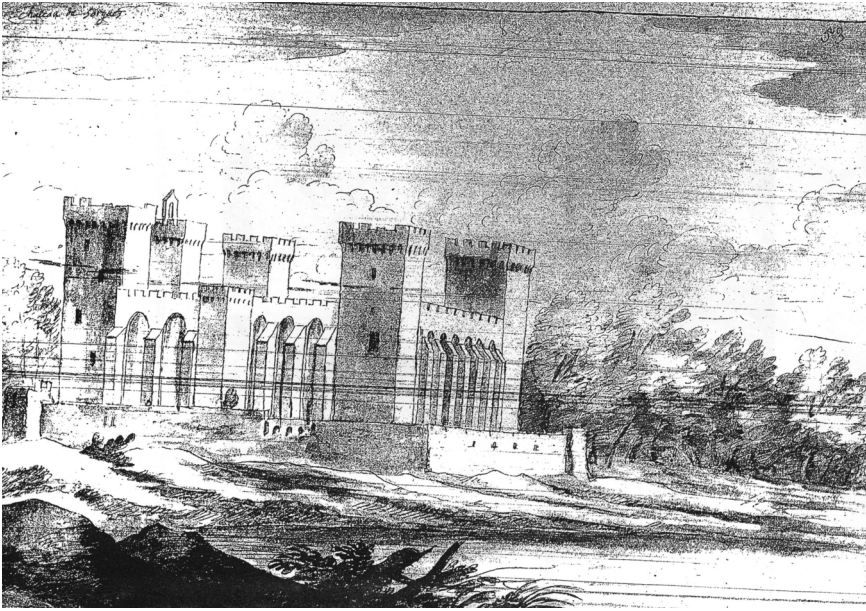


Fig 3 Palais de Pont-de-Sorgue, extrait de Album de Laincel, Bibliothèque municipale d'Avignon, Est. Fol 36,

taine et une tentative bien hasardeuse. Mais les dés étaient jetés et il était impossible de revenir en arrière. Le 13 juin, le duc se met en chemin en compagnie du comte de Savoie, Amédée VI, le Comte Vert. Si l'on en croit le religieux de Saint-Denis, Michel Pintoin, le spectacle est impressionnant « les troupes qui le suivaient avec leurs chevaux caparaçonnés, leurs casques surmontés d'aigrettes, leurs armures polies et brillantes, les bêtes de somme qui suivaient... chargées elles-mêmes d'un riche attirail semblaient l'emporter sur les somptueux bagages de l'armée de Xerxès et l'on pouvait dire que jamais personne n'estoit sorti du royaume avec plus de pompe »<sup>96</sup>.

Au demeurant, l'armée est nombreuse et disciplinée et les écarts des soldats sont sévèrement châtiés, cela surprendra les Italiens, peu habitués à voir les soldats payer ce qu'ils emportent et se montrer respectueux des pays traversés. « Ses gens se comportaient avec une telle humanité qu'on dirait des compatriotes »<sup>97</sup>, écrit Bernabo Visconti, seigneur de Milan.

96. *Chronique du Religieux de Saint Denys*, t. V, p. 335.

97. Cité par Noël VALOIS dans *La France et le grand schisme*, t. II, p. 42

*Une situation pleine d'incertitudes en Provence et en Italie.*

Cependant la Provence reste divisée; l'Union d'Aix confirme son opposition au prince angevin et accueille Balthasar Spinola que Charles de Duras lui a envoyé comme sénéchal de Provence, tandis que les partisans de Louis d'Anjou se regroupent, peu nombreux encore, il est vrai, autour de Foulques d'Agoult, lui aussi, sénéchal de Provence.

D'autre part, la Cour de France, soi disant pour servir les intérêts de Louis d'Anjou, mais en réalité pour avancer des pions dans une région qu'elle rêve d'annexer, envoie Enguerrand de Eudin, sénéchal de Beaucaire, occuper toute une série de forteresses, Lamanon, Mallemort, Lançon, Saint Cannat, Puy-Sainte-Réparate, Bouc, Entresseins, Peyrolles et assiéger Aix en 1383.

Le pays est livré au désordre: « De Marseille ici, écrit, le 25 mars 1383, Boninsegna di Matteo, correspondant à Avignon de l'homme d'affaires toscan Francesco di Marco Datini, les communications sont rompues par le fait que des gens de Lançon et d'Aix ont, sur la route de Salon et des Baux, volé des mulets chargés de poissons et capturé des gens de Marseille et des gens de Martigues de la valeur de 2000 florins... Des hommes d'armes sont déjà entrés en Provence et ont couru les uns contre les autres... Aucun chemin n'est sûr »<sup>98</sup>. À vrai dire cet état de chose, s'il s'aggrave alors, remonte à une trentaine d'années; depuis cette époque, règne en Provence une certaine anarchie que favorisent l'éloignement et la faiblesse du pouvoir; des seigneurs provençaux, et non des moindres, comme ceux des Baux, en rébellion contre la reine Jeanne, utilisent les services de ces mercenaires qui courent le pays, cherchant fortune et pratiquent l'enlèvement et la mise à rançon des voyageurs, et le pillage des campagnes. « À la convoitise matérielle s'ajoute la volonté d'autonomie de ces lignages face aux atteintes répétés du pouvoir royal contre les privilèges chers à l'orgueil nobiliaire: le port d'armes, la guerre privée et les repréailles »<sup>99</sup>.

Cependant Louis d'Anjou n'est pas encore en mesure d'y porter remède; il descend vers l'Italie du Sud en quête de son adversaire, Charles de Duras.

Marie de Blois, elle, est retournée à Angers où, en octobre 1383, on apprend que le prince « a pris le non et tiltre de Roi de Cecile et de Jérusalem présens plusieurs barons, contes et ducs du royaume<sup>100</sup> »; car la malheureuse reine Jeanne a été assassinée en juillet 1382 par Duras et le titre lui revient désormais. Mais il a besoin d'argent et presse sa femme de lui en envoyer; elle vend ses bijoux et ses objets d'orfèvrerie et se rend à Paris, avec ses enfants, demander au roi aide et subsides; elle ne reçoit de ses beaux-frères qui gouvernent alors la France, en lieu et place de leur neveu mineur,

98. Robert BRUN « Annales avignonaises de 1382 à 1410, extraites des archives de Datini », *Mémoires de l'Institut Historique de Provence*, (MIHP), 1935, p. 35.

99. Michel HÉBERT « Les chevaliers brigands » *L'Histoire* n° 136 p. 29.

100. Jean LE FÈVRE *op.cit.* p. 49.

que des réponses aimables et dilatoires, ce qui l'impatiente: « Elle ne avoit nulle intention de enquérir ne scavoit l'estat du Roy ne du Royaume, mes priaît que il pleust au Roy li donner bonne et briève response afin qu'elle peust rescrire à M<sup>er</sup> »<sup>101</sup>. On lui concède alors « les aides (c'est-à-dire les taxes prélevées sur le sel, le blé, le vin et autres marchandises) de l'Anjou pour l'année à venir ». Mais déjà ses beaux-frères montrent qu'ils ont les dents longues, ainsi Berry lui réclame-t-il le royaume de Tarente que son frère lui avait promis avant son départ ou une compensation en France. Par ailleurs, on décide l'envoi en Italie d'une armée de renfort sous les ordres d'Enguerrand de Coucy et Marie de Blois confiée à certains seigneurs de son entourage les sommes destinées à son mari, sommes qui n'arriveront pas toutes à destination, car leurs porteurs les détourneront à leur profit. Et, pour s'assurer l'appui de Bernabo Visconti, seigneur de Milan, qui avance des propositions séduisantes – il fournirait hommes et argent – on entame des démarches pour « faire les épousailles de Monseigneur le duc de Calabre (il s'agit du jeune Louis) et de une fille du sire de Milan, messire Bernabo »<sup>102</sup>, projet modifié, puis abandonné par la suite après la mort de ce dernier.

#### *Mort de Louis d'Anjou, septembre 1384*

Cependant les affaires de Louis d'Anjou en Italie ne s'arrangent guère, certes il a été couronné, certes il a remporté un certain nombre de succès, mais dans le Sud de l'Italie, son adversaire, Charles de Duras pratique une guerre d'usure, se dérobe, refuse la bataille rangée; les soldats se découragent, l'argent manque, le fastueux duc d'Anjou a vendu tout ce qu'il pouvait vendre, « le roi se vit obligé, avec une profonde douleur, de vendre sa couronne nuptiale qu'il avait apportée pour son couronnement. Au lieu des mets délicieux auxquels il était accoutumé, il lui fallut se contenter d'un pain d'orge qu'on ne pouvait se procurer qu'avec peine... il se trouvait dans un tel dénuement qu'au lieu d'une cotte d'armes tissée d'or, il dut se contenter d'endosser une simple toile semée de fleurs de lis peintes en jaune ».<sup>103</sup> C'est peut-être alors qu'il montrera sa véritable valeur humaine, car, aux dires de Christine de Pisan « à son pouvoir reconfortait de tels biens comme il avoit, sans querir pour sa personne nul avantage de prince, mais les faisait tous communs et tant paciemment portoit son annuy et mésaise qu'il ne plaignait rien fors la destrece de ses bonnes gens et loiaux servans qu'il voyoit chacun jour morir à grant dolor »<sup>104</sup>.

Et c'est alors aussi qu'il se souvient des pertes qu'il a infligées au peuple du Languedoc et de Provence du temps de son gouvernement; déjà dans un précédent testament en décembre 1382, il avait légué 50 000 francs « aux

101. Jean LE FEVRE, *op.cit.*, p. 50

102. *Ibid.* p. 55.

103. *Chronique du Religieux de Saint Denys, op.cit.* livre V, 335-337.

104. Christine de PISAN, *Le livre des fais, op. cit.* p. 140.

églises et au pauvre peuple de Camargue et des territoires d'Arles et de Tarascon »<sup>105</sup> en réparation du mal dont il avait été cause; il prend à nouveau des dispositions semblables en 1383: « Item je lègue aux pays des Sénéchaussées de Beaucaire, Toulouse et Carcassonne autres 50 000 francs qui seront donnés et distribués en la manière que dit est aux églises, hôpitaux et pauvres en retour des pertes et dommages que le peuple y a soutenus et en tant que nous avons eu le gouvernement tant par les gens d'armes que nous y avons tenus comme autrement et aussi pour exécutions rigoureuses sur le fait des aydes et des subsides que nous y avons fait lors, pour le salut des âmes de ceux qui y ont été au déserts ou rendus fugitifs de leur pays et propres maisons et mis en povreté par tailles outrageuses et exécutions rigoureuses dont nous pourrions y avoir été cause »<sup>106</sup> et il ajoute une donation pour les procès en canonisation du pape Urbain V, de Charles de Blois « père de la reyne nostre compagne » et de Delphine de Puimichel, épouse d'Elzéar de Sabran, ainsi que de très nombreuses fondations de messe. Un peu plus tard, il se préoccupe d'assurer à sa femme l'appui de conseillers sûrs et prudents, c'est ce que note, en juillet 1384, Jean Le Fèvre, chancelier du duc; revenant d'une mission en Portugal, il trouve à Avignon des lettres de celui-ci « par lesquelles me mandoit que je me tirasse devers M<sup>me</sup> la Royne, sa femme, pour estre à son conseil et faire office de chancelier »<sup>107</sup>.

Puis la maladie se déclare dans l'armée; et le 20 ou 21 septembre 1384, le roi meurt. « On mit son corps dans un coffre de plomb et luy fit-on les obsèques possibles selon l'adventure »<sup>108</sup>. Ses soldats se débandent; l'armée de renfort du sire de Coucy qui vient de pénétrer en Italie renonce à poursuivre sa marche. La nouvelle de la mort arrive à Paris le 26 octobre, mais Berry décide de la cacher à sa belle-sœur jusqu'à ce qu'il vienne l'en informer lui-même.

Marie de Blois est à Angers et c'est là qu'elle apprend la mort de son mari. « Quand M<sup>me</sup> d'Anjou qui se tenait à Angers entendit nouvelles de son seigneur que il estoit mort, si povez et devez bien croire qu'elle en feust moult destournée et desconfortée » dit Froissart<sup>109</sup> et Jean le Fèvre, le fidèle chancelier et conseiller de celle qui est désormais reine de Naples, de noter: « le jour des Morts, après disner, Madame la Royne sceut la mort de monseigneur le Roy; nous la confortasmes ce que nous peumes; le sire de Chateaufromont vint veoir M<sup>me</sup> et ploura comme une commère, très nice-ment sanz dire mot de réconfort »<sup>110</sup>. Dans son chagrin et son désarroi, Marie de Blois se tourne vers son beau-frère, Berry, lui rappelant que son mari lui

105. Cité par Noël VALOIS dans *La France et le grand schisme*, *op. cit.*, p. 59.

106. Cité dans *l'Histoire générale de Languedoc*, *op. cit.*, t. IX, p. 884.

107. Jean LE FÈVRE, *op. cit.* p. 54.

108. Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, éd. Denys GODEFROY, Paris, 1653, p. 44.

109. FROISSART, *op. cit.* t. XI, p. 184.

110. Jean LE FÈVRE, *op. cit.*, p. 57.

a conseillé « d'avoir en vous singulier recours, je vous supplie très humblement que en ce grant besoing que voz neveux mes enfants et je, avons de présent pour le très dur cas qui nous est advenu de la mort de mondit Seigneur, il vous plaise nous donner aide, conseil, secours et faveurs en nos besoignes »<sup>111</sup>. Elle rappelle encore qu'elle a juré à son mari, au cas où il mourrait, de veiller sur leurs enfants et de leur conserver leurs héritages à tout prix. Elle revient sur leur manque d'argent: les terres de leur apanage « ne valent mie oultre 4000 livres par an, païés les charges; Monseigneur a despendu ou fait de sa conquête presque tous ses meubles et oultre ce, a fais de très grands empruns et tout ce que a peu avoir tant du don que M<sup>gr</sup> le Roy luy fist comme des revenues ordinaires et aides de ses pais et de aucuns de ses meilleurs joiaux de ce qui en estoit demouré qui ont esté venduz et par emprunt et aultrement li a esté envoié. »<sup>112</sup> et elle sollicite même un secours pour les obsèques de son mari.

Pendant « le corps de M<sup>gr</sup> d'Anjou est arrivé à Notre-Dame des Doms », écrit le 13 novembre 1384 le correspondant de Datini, « venant de chez les frères de la Chartreuse de Villeneuve, la cour apostolique lui a fait grand honneur de lumières et de gens »; et le lendemain on célèbre chez les dominicains une messe solennelle, « le cardinal d'Arles a fait le prêche; les cardinaux y sont demeurés jusqu'à midi passé, ils lui ont rendu de grands honneurs »<sup>113</sup>. Henri de Blois, le jeune beau-frère du duc qui l'avait accompagné en Italie, l'escorte dans son retour vers la France.

En décembre on reçoit à Angers les restes de Louis d'Anjou; le 28, jour des Innocents, le cœur arrive au Pont de Cé, escorté par le comte de Potenza, représentant de la noblesse napolitaine et par Raymond d'Agoult, pour les Provençaux partisans des Angevins; Marie de Blois a envoyé, au-devant du cortège, des fidèles, Jean Le Fèvre et Gui de Laval qui l'accueilleront et l'accompagneront jusqu'à St Aubin où: « à l'entrée de la ville furent nos jeunes seigneurs (ils ont sept et cinq ans), portés par des chevaliers auprès de la litière jusques à l'église de St Maurice »<sup>114</sup>, où les attend leur mère. Les entrailles ont déjà reçu sépulture à Saint Martin de Tours, le reste du corps ira à la Sainte Chapelle de Paris, le choix de ces différents lieux a une valeur symbolique, rappelant l'appartenance à la famille royale, le culte très ancien de saint Martin de Tours et l'attachement à l'Anjou, apanage du duc-roi.

Le lendemain de la cérémonie d'Angers, le comte de Potenza qui représente une partie de la noblesse napolitaine acclame le petit Louis: « Vive le roi Louis Second »<sup>115</sup>. Car, dès le lendemain aussi se pose la question de la succession; Marie de Blois n'a pas le temps de s'abandonner à sa douleur;

111. Jean LE FÈVRE., p. 60.

112. *Ibid.*, p. 61- 62.

113. Robert BRUN, « Annales avignonaises » dans *MIHP*, art. cit.1935, p. 67.

114. Jean LE FÈVRE, p. 78.

115. *Ibid.* p. 79.

elle a été investie par son mari même d'une lourde charge : sauvegarder l'héritage de ses enfants et cette mission lui est aussitôt rappelée par les envoyés de Naples et de Provence, le comte de Potenza et Raymond d'Agoult qui l'exhortent « à avoir cœur d'homme » et « qu'elle soit père et mère et poursui-ve entreprise de laquelle en brief elle peut venir à chef » pour préserver l'héritage de ses enfants comme son mari le lui enjoignait « sur la foi du mariage qu'elle avoit eue à li »<sup>116</sup>. De son côté, depuis la Provence, George de Marle, un fidèle, lui a déjà fait savoir que « se M<sup>me</sup> ne fait que son fils accepte incontinent tiltre de roi et die soi entreprendre le fait de son père, tout est perdu pour li »<sup>117</sup>.

De fait, quelques mois plus tôt, dans la nuit du 24 au 25 juillet 1384, une bande de Tuchins, « ces brigands des bois », à la solde de l'Union d'Aix, a tenté un coup de main sur la ville d'Arles ; grâce à la complicité de plusieurs notables ; elle a pénétré dans l'enceinte, tué le viguier comtal et d'autres personnes d'importance et cherché à s'installer ; la riposte énergique des Arlésiens l'a mise en fuite, mais l'alerte a été chaude<sup>118</sup>. De tels événements risquent de se reproduire, si la reine n'affirme, par sa présence, ses droits sur les comtés de Provence et de Forcalquier.

Ayant donc pris des mesures urgentes pour assurer la bonne administration de ses domaines français, elle part pour Paris avec ses enfants ; elle y arrive, le 8 février 1385, par bateau, accueillie à sa descente par ses beaux-frères, Berry et Bourgogne et à l'hôtel de Saint Pol par le jeune roi, Charles VI. Le lendemain se déroule l'entrée officielle de Louis, son fils aîné pour qui elle a demandé les honneurs dûs à un roi : « La dame vint et entra dans Paris et fit son fils chevaucher toute la grant rue de St Jacques jusqu'en son hostel de Grève en estat de roy »<sup>119</sup>. En effet, selon les rites des entrées royales, accueilli aux portes de la ville par le prévôt et les notables, accompagnés par deux cardinaux, deux archevêques et dix évêques, le petit Louis monte sur une haquenée blanche, conduite par deux chevaliers à pied ; ils se rendent chez le roi de France à qui le comte de Potenza demande son appui, tandis que Raymond d'Agoult affirme « que les États de Provence avoient advoué le roi Louis en seigneur et après le décès dudit Roy vouloient Loys le second comme seigneur »<sup>120</sup>, ce qui est beaucoup dire. En dépit de ces fastes, la cour ne soutient Marie de Blois que très mollement et la reine perd du temps ; enfin, le 22 février 1385, « ce jour-là li fu conseillé par les ambaxieurs de Prouvence et de Marseille que nécessité estoit que M<sup>me</sup> allast en

116. *Ibid.* p. 80.

117. *Ibid.* p. 77

118. Louis STOUFF, « Une ville de Provence entre Charles de Duras et les Angevins : l'entrée des Tuchins à Arles le 24 juillet 1384 », dans *1388, la dédition de Nice à la Savoie*, Actes du colloque international de Nice, 1988, Paris, 1990.

119. Jean FROISSART, *op.cit.* t. X, p. 185.

120. Jean LE FÈVRE, *op.cit.* p. 87.

Prouvence ou tout se perdoit<sup>121</sup>. Déjà Berry affirme que Louis d'Anjou a donné la Provence au roi de France et quelques jours plus tard, le roi fait dire à Marie de Blois qu'il l'aidera à reconquérir Naples, mais que « de Prouvence il ne respondoit point, qu'il attendoit gens de Prouvence venant à li et avant qu'il les eust oys, il ne pourroit respondre »<sup>122</sup>. Et de fait, l'Union d'Aix a dépêché une mission qui est en route pour Paris pour demander l'arbitrage de la cour de France et peut être plus.

« *Avoir cœur d'homme et prudence de femme* »

Aussi Marie précipite-t-elle les choses, le 22 mars 1385, « M<sup>me</sup> commença son voiage »<sup>123</sup>, mais avant de partir et en dépit de ses incertitudes et de ses angoisses, elle a pris le soin de s'occuper des affaires de son malheureux frère, Jean, toujours retenu en Angleterre et elle a appuyé une démarche faite auprès du duc de Bretagne en vue d'une libération, avec « petit prouffit » dit Jean Le Fèvre.<sup>124</sup>

Georges de Marle la rejoint à Châlons et « apporta nouvelles des ambaxieurs d'Aix qui vont devers monseigneur de Berri »<sup>125</sup>. Ce n'est pas pour la reine un heureux présage. Le 15 avril, elle est à Lyon où elle s'embarque pour Avignon : « M<sup>me</sup> après disner entra en Rosne et aussi fis-je » dit Jean Le Fèvre.<sup>126</sup> Son bateau fait quelques étapes, à Vienne où elle reçoit des appels au secours d'Italie et de Marseille, à Valence, à La Voulte où elle réconcilie le seigneur de Sault et celui de la Voulte « et leur requist qu'ils la vouldissent conseiller et aider tout d'un cueur et ils li promistrent et jurèrent »<sup>127</sup>. Cette attitude de la reine, qui cherche à apaiser les différends autour d'elle et à s'appuyer sur des conseillers sûrs, sera une des constantes de son action, dans la mesure du possible du moins.

George de Marle qui voyage en sa compagnie, de son côté, lui promet fidélité : « Ce jour-là après le dormir d'après disner, moy et messire George fusmes devers M<sup>me</sup> tout seuls et là sur les saints Évangiles touchés, jura messire George que M<sup>me</sup> bien et loialement servira et nossires ses enfants, que l'onneur et le pourfit de M<sup>me</sup> et de ses enfants il pourchassera... que le conseil que M<sup>me</sup> li aura dit secret, il le tendra... et que ce qu'il saura au bien de M<sup>me</sup> ou au mal, il li dira, pour le bien poursuir et le mal eschever. Et Mme, sur Évangiles touchés, jura que en li se fiera comme son bon et loial serviteur le tendra et derechief de ce mit sa main dans la main de messire George ». Jean Le Fèvre en fait autant ; puis « nos mains touchées, nous nous baisâmes l'un

---

121. *Ibid.* p. 90.

122. *Ibid.*, p. 91.

123. *Ibid.* p. 96.

124. *Ibid.* p.93.

125. *Ibid.* p. 97.

126. *Ibid.* p. 99.

127. *Ibid.* p.100.



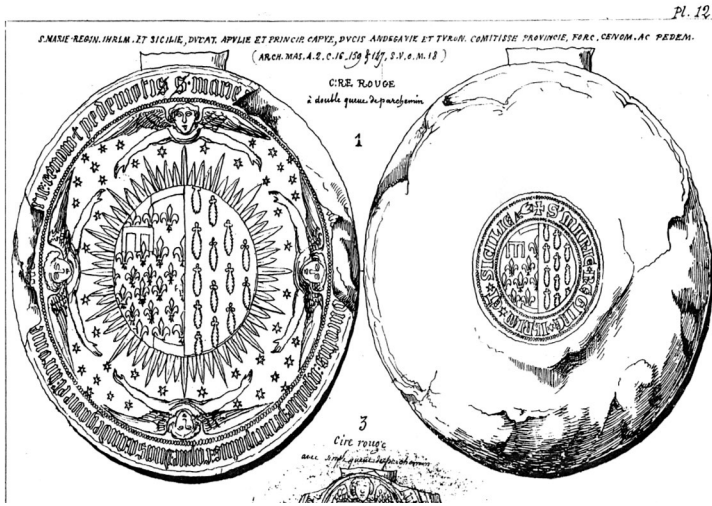


Fig 4 Sceau de Marie de Blois parti au 1 d'Anjou ancien et Anjou moderne et en 2 de Bretagne. Extrait de Oudot de Dainville, *Sceaux conservés dans les archives de Montpellier*, Montpellier, 1952, pl. 12.

l'autre; c'est le serment que font les hommes de Provence à leur seigneur quand ils sont reçus en hommage »<sup>128</sup>.

A l'arrivée à Pont-Saint-Esprit, on avertit la reine qu'y règne une épidémie qui touche les petits enfants, aussi écourte-t-on la halte. En revanche, à Roquemaure, « là descendi M<sup>me</sup> au gravier pour veoir les bonnes gens de Roquemaure que aultrefois elle avoit veu, puis monta en batel et vint à Villeneuve où elle feust hostelée en l'ostel du Pape ».<sup>129</sup> Ainsi, au milieu de tous ses soucis et ses inquiétudes, elle a voulu marquer sa reconnaissance et son amitié aux « bonnes gens de Roquemaure », qui, en des temps plus heureux, l'avaient aidée et servie.

Dès son arrivée à Villeneuve, lui parviennent quelques nouvelles réconfortantes: les villes de Berre et de Martigues « ly promistrent obéissance et au roy son fils »<sup>130</sup> et de son côté elle s'engage à les conserver à jamais dans le domaine comtal; le sire d'Oraison et le commandeur de Manosque manifestent leur respect. Mais il reste fort à faire pour pacifier la Provence et la rallier à sa cause et c'est dans ces conditions difficiles que Marie de Blois donne sa mesure

128. Jean LE FEVRE, *op. cit.*, p.101.

129. *Ibid.* p.102-103.

130. Jean LE FEVRE, *op. cit.*, p.105.

« Elle estoit libérale, gracieuse et affable et en outre soigneuse et diligente et en magnanimité de cueur et viriles entreprises excédait maint prince de son temps. Cette dame avait l'astuce de savoir cognoistre ceulz qui la pouvaient servir et aider et quand elle les cognoissoit, elle avoit bien la grâce de les gagner et retenir » dit Bourdigné, un chroniqueur du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>131</sup>.

Aussi se rend-elle très rapidement auprès du Pape dont l'appui est pour elle essentiel, car ses partisans sont peu nombreux; mis à part les fidèles conseillers de son entourage, elle ne peut compter que sur quelques villes, dont Marseille qui restera toujours dans son camp, et sur quelques seigneurs, dont Foulques d'Agoult, sénéchal de Provence; mais Clément VII qui a promis à son mari « que jà ne leur (à Marie et à ses enfants) faudroit et que en espécial, il les aideroit à soustenir leur droit de tout son pouvoir »<sup>132</sup> lui fournira une aide substantielle. Elle passe donc de longues heures au Palais, dîne avec le pape, se rend au Consistoire avec les cardinaux les plus importants et ses conseillers les plus proches; on lui recommande d'envoyer des émissaires à Apt, où doivent se réunir les États de Provence, pour plaider sa cause; « les nobles et les prélats à ladite journée conduiraient leurs subgés de venir à l'obéissance du Roy » D'autant qu'elle promet « de recevoir en grâce qui voudroit a li venir à merci »<sup>133</sup>.

Pendant ces entretiens, elle conserve les préoccupations d'une mère, ainsi, lors d'une réunion au Consistoire, ménage-t-elle son petit garçon de sept ans et Jean Le Fèvre note: « Le roy ne fu pas présent, quar il dormoit et on ne le vouloit pas esveiller »<sup>134</sup>. En revanche, le 20 mai 1385, il accompagne sa mère qui reçoit solennellement du Pape « le bail et gouvernement du Roy et de royaume »; le lendemain, il prête serment au Pape son suzerain et celui-ci lui donne l'investiture pour le royaume de Naples et le comté de Provence.

Suivant les avis du Consistoire, la reine nomme Raymond Bernard Flameng, juge-mage, la plus haute charge après celle de sénéchal et l'envoie, avec Jean de Sains, un de ses fidèles, à Apt, muni de 2 000 florins « pour les mises qui seroient à faire ». Ces deux hommes, depuis des années, avaient servi Louis d'Anjou<sup>135</sup>; le premier, déjà du temps où le duc gouvernait le Languedoc, l'avait assisté sur le plan juridique. Aussi la décision de Marie de Blois est-elle particulièrement judicieuse. D'autant que la négociation se double d'une manifestation de force; on apprend le 27 mai, qu'un corps de

131. BOURDIGNÉ, *Chronique d'Anjou et du Maine*, Angers, 1529, rééd. 1842.

132. Rapport d'Enguerrand d'Eudin, sénéchal de Beaucaire du 13 août 1385, A.N. J 291 n°5.

133. Jean LE FÈVRE, *op. cit.*, p. 110.

134. Jean LE FÈVRE E. p. 110.

135. Raymond Bernard Flameng conseiller du roi de Majorque, passe au service de Louis d'Anjou à partir de 1375. Il assistera Marie de Blois de ses conseils de juriste. Nommé juge-mage en mai 1385, cette fonction lui sera confirmée à vie en 1399 par Louis II.

Jean de Sains, secrétaire de Louis Ier en 1380, reste auprès de sa veuve jusqu'en 1387, date à laquelle il revient en France. En 1389, il est notaire à Paris et secrétaire de Charles VI.

430 lances commandé par le seigneur de Vinay s'est emparé de Laurade, « un moustier fortifié » puis le 30, de la tour de Saint Gabriel, ces deux forteresses contrôlent un nœud routier important, point de jonction de la route venant d'Arles à Avignon et de celle qui, d'Est en Ouest, longeant le flanc Sud des Alpilles se dirige vers Tarascon, ville dont l'obéissance alors n'était pas acquise; peu de temps après, ces soldats s'assurent de Mollégès sur la route qui longe le piémont Nord des Alpilles.

Cependant, à Apt, la réunion des États de Provence commence par la célébration d'une messe pour la reine Jeanne, rappelant ainsi les liens entre le jeune roi et la reine défunte; puis Raymond Bernard Flameng prononce un sermon éloquent sur le thème « *Ecce rex tuus venit tibi mansuetus* » c'est en effet de mansuétude que veut faire preuve la reine Marie, déjà, le 23 avril 1385, à peine arrivée à Avignon, elle s'est engagée à « recevoir en grâce qui voudroit a li venir à merci » et elle ajoute, de surcroît, des promesses bien séduisantes à ces propos apaisants. Ce qui amène un certain nombre de villes et de seigneurs, en particulier les Sabran et les Agoult, et les évêques, presque tous clémentistes<sup>136</sup> il est vrai, à se déclarer pour le roi Louis, ralliements récompensés, non pas tellement en argent, la reine n'en a pas, mais par des privilèges ou des exemptions de charges ou d'impôts; aux seigneurs elle promet les biens des rebelles, après confiscation. La situation à Apt évolue donc favorablement, mais à Avignon, Marie de Blois est harcelée par des seigneurs qui lui réclament le paiement des dettes de son mari et parmi eux, avec une certaine impudence, Pierre de Craon, convaincu d'avoir détourné l'argent qu'il devait apporter à Louis d'Anjou.

D'autre part, le duc de Berry, arrivé à Avignon le 13 juin, se montre d'emblée discourtois, pourtant respectueusement accueilli par son jeune neveu qui « li fu au devant à Villeneuve et le convoia au palais du Pape » « il ne vint pas saluer M<sup>me</sup>, ce dont plusieurs se merveillèrent »<sup>137</sup>, puis il lui réclame le royaume de Tarente, que lui avait promis Louis d'Anjou, ou à défaut la baronnie de Lunel et il est, en cela, appuyé par le pape, ce qui ne manque pas d'être inquiétant, puisque Clément VII représente pour la reine son seul atout; aussi se trouve-t-elle dans un grand désarroi « et pour ce M<sup>me</sup> m'envoya quérir après souper et je vins et la réconfortai et l'affermis dans son opinion » écrit Jean Le Fèvre. Marie de Blois, pour défendre les biens de ses enfants va donc opposer au Pape un refus catégorique: d'accord pour Tarente, mais pas pour Lunel, à moins que le roi de France ne l'y contraigne et « le Pape fu bien ébahi de cette réponse »<sup>138</sup>. Il faut préciser qu'elle se verra obligée de céder un peu plus tard. Jean Le Fèvre est alors accusé par Berry « de nourrir le désaccord entre M<sup>me</sup> et lui »<sup>139</sup>. Et de son côté, le comte de

136. À l'exception des évêques de Vence et d'Apt.

137. Jean LE FEVRE, p. 121.

138. Jean LE FEVRE. p. 125.

139. *Ibid.* p. 131

Potenza critique les décisions de la reine, suscitant la réprobation du chancelier qui lui dit « qu'il li sembloit qu'il n'eust point de compassion pour M<sup>me</sup>, ce dont il se molesta fort contre moy, s'en plaingnit au duc de Berry et dist de bien rudes paroles dans la chambre du pape »<sup>140</sup>. Les rapports semblent se tendre entre Clément VII et Marie de Blois qui affirme sa volonté; ainsi le pape voudrait qu'elle prenne à son service Othon de Brunswick, le dernier mari de la reine Jeanne, « je dis que M<sup>me</sup> ne le pourroit et multum displicuit Pape.<sup>141</sup> », rapporte Jean Le Fèvre. Par la suite, et, pendant des années, le problème posé par l'embauche de Brunswick comme chef de guerre empoisonnera les rapports de Marie de Blois et du pape.

Mais la menace que fait peser sur la Provence la cour de France, représentée à Avignon par le duc de Berry, l'emporte sur les autres préoccupations de la reine; d'autant que, le 6 juillet « ce jour vindrent nouvelles du mariage accordé entre messire Loys, conte de Valois (le jeune frère de Charles VI) avec la fille héritière de Hongrie. »<sup>142</sup> Or cette jeune princesse, qui descend en ligne directe du premier Angevin de Naples, Charles I<sup>er</sup>, frère de Saint Louis, pourrait revendiquer l'héritage de la reine Jeanne, sa cousine, et plus particulièrement la Provence.<sup>143</sup>

Par ailleurs, Berry, qui, après avoir informé secrètement le pape de « l'empêchement que le Roy de France entendoit mettre en Provence »<sup>144</sup> s'est installé à Nîmes, réaffirme « que le roi de France veult prendre en sa garde ceux de Provence qui voudroient s'y mettre. »<sup>145</sup> Et il n'a garde de faire évacuer les places dont s'est emparé le sénéchal de Beaucaire, deux ans auparavant. De plus il presse la reine de confirmer une trêve de six semaines que, au nom du roi de France, il a accordée à l'Union d'Aix, empiétant ainsi sur le pouvoir de Marie de Blois, aussi s'y refuse-t-elle, en ces termes, dans une lettre au roi: « Auxquelles choses répondi qu'elle estoit bien merveillée comment vous avez eu cette délibération sans li et son fils appeler, considéré que vous et M<sup>gr</sup> de Berry lui disistes que vous n'y feriez mettre la main si vous n'y voyez votre droit aussi clair comme vous l'aviez dans la ville de Paris et que vous y aviez été mal informé.<sup>146</sup> » Protestation qui risque bien de rester vaine, car Douët d'Arcq, dans les *Pièces relatives au règne de Charles VI*, donne encore les « Instructions sur le fait de Provence », envoyées le 10 juillet 1385 à Enguerrand d'Eudin et qui, inspirées par les rapports venant

140. *Ibid.* p. 140

141. *Ibid.*, p. 144.

142. *Ibid.* p. 139.

143. Ce projet de mariage avait déjà été envisagé par Charles VI et Louis le Grand, roi de Hongrie, en 1374, puis abandonné. Il y était déjà question de l'héritage de la reine Jeanne et particulièrement de la Provence; et – ironie du sort! – Louis d'Anjou avait œuvré pour la réalisation de cette union.

144. Jean LE FÈVRE, p. 146.

145. DOUËT D'ARCQ, *Pièces relatives au règne de Charles VI*, Paris, 1860, p. 60.

146. Rapport du sénéchal de Beaucaire au roi, AN J 291 n°5.

du duc de Berry, affirment que « il est de nécessité que le Roy pregne en sa main le païs de Provence... pour oster division, faire cesser guerre et à ce que aucun autre ne s'y mette<sup>147</sup> ». On lit ensuite une série de mesures destinées à régler la vie administrative du comté; s'y ajoutent des menaces de chantage sur Marie de Blois: « Le Roy et nosseigneurs y pourroient assez pourveoir par faire cesser les finances qu'elle prend par deçà. »<sup>148</sup> Autrement dit, on lui coupera les vivres en l'empêchant de trouver de l'argent dans les terres de son apanage.

De plus, le 1<sup>er</sup> août, Raymond Bernard Flameng et Guignonnet Jarente<sup>149</sup>, envoyés à Nîmes pour essayer d'obtenir l'évacuation des forteresses occupées par les soldats du sénéchal de Beaucaire, vaine tentative soit dit en passant, « escrivent une lettre à Madame sonnans que l'on disoit que le conte de Valois a droict en Prouvence et au royaume »<sup>150</sup> en raison de son mariage avec Marie de Hongrie. Nouvelle angoisse pour la reine. « Toute autre femme aurait capitulé », écrit Françoise Lehoux, dans le livre qu'elle consacre à Jean de Berry<sup>151</sup> « mais Marie de Blois avait cœur d'homme et elle ne se laissa pas démonter. »

Le temps de l'action est venu pour elle

(À suivre)

Françoise ARLOT

---

147. DOUËT D'ARCQ, *op. cit.* p. 62

148. *Ibid.* p. 64.

149. Guignonnet Jarente qui, en 1377, était trésorier de Provence, sera nommé, en 1380, maître rational, de la chambre des comptes, la charge la plus importante après celle de juge mage; « ardent défenseur des Angevins, il s'attache à la fortune de la reine-mère, Marie de Blois », F. CORTEZ, *Les grands officiers royaux de Provence au Moyen-Age*, Aix, 1921, p. 253.

150. Jean LE FÈVRE, p. 148.

151. Françoise LEHOUX, *Jean de France, duc de Berri, sa vie, son action politique*, Paris, 1966, t. II, p. 149.